LES EYZIES

de TAYAC-SIREUIL

BULLETIN MUNICIPAL N°51

Décembre 2016





















SOMMAIRE

Editorial
Billet du Maire p.03
Billet du Maire-Délégué p.04
Billets du Maire et Maire-Délégué en anglais p.04

Vie Locale
Etat Civil p.05
Bureau de vote p.06
Partenariat entre ONF et Commune p.06
Recensement de la population p.07
Cantine scolaire p.07
2ème prix village fleuri p.08
Nostalgie de nos fêtes d'antan p.08
Course d'orientation p.08
Illuminations de Noël p.09
Les jardins familiaux p.09
Le pastoralisme p.10
Borne électrique p.10
Soyons « éco-logiques » p.11
Le cimetière des Eyzies, un exemple ! p.12
Les gestes qui sauvent p.12
La Grappe de Cyrano p.13
Travaux p.13
Synd.Mixte du Bassin Versant de la Vézère p.14
SIAEP de Manaurie p.15
Ecole « Séverin Blanc » p.16-17
Cté de communes Vallée de l'Homme p.18-19
Office de Tourisme p.20
PIP p.21
Projet Grand Site p.21-23
Bibliothèque municipale p.24
Relais Assistante Maternelle P.25
Cap Sireuil Village p.26-27

Temps forts p.28-29

Conseil Municipal
Compte-rendu p.29-37

Associations
Les Yeuzes p.38
Club du Temps Libre p.39
La Cro-Magnon p.40
SERPE p.41
Les Croquants de Tayac p.41
Comité de jumelage p.42-43
Tennis club p.44
Amicale de Sireuil p.45
FNACA p.45
La vallée éternelle p.46
APPMA – Sté pêche p.47
Les Vieux Pistons de Cro-Magnon p.48
Sauvegarde de l'église St Marcel p.48
Les Bisons p.49
Karaté-Do-Eyzies p.49
Sté de chasse Les Eyzies p.41

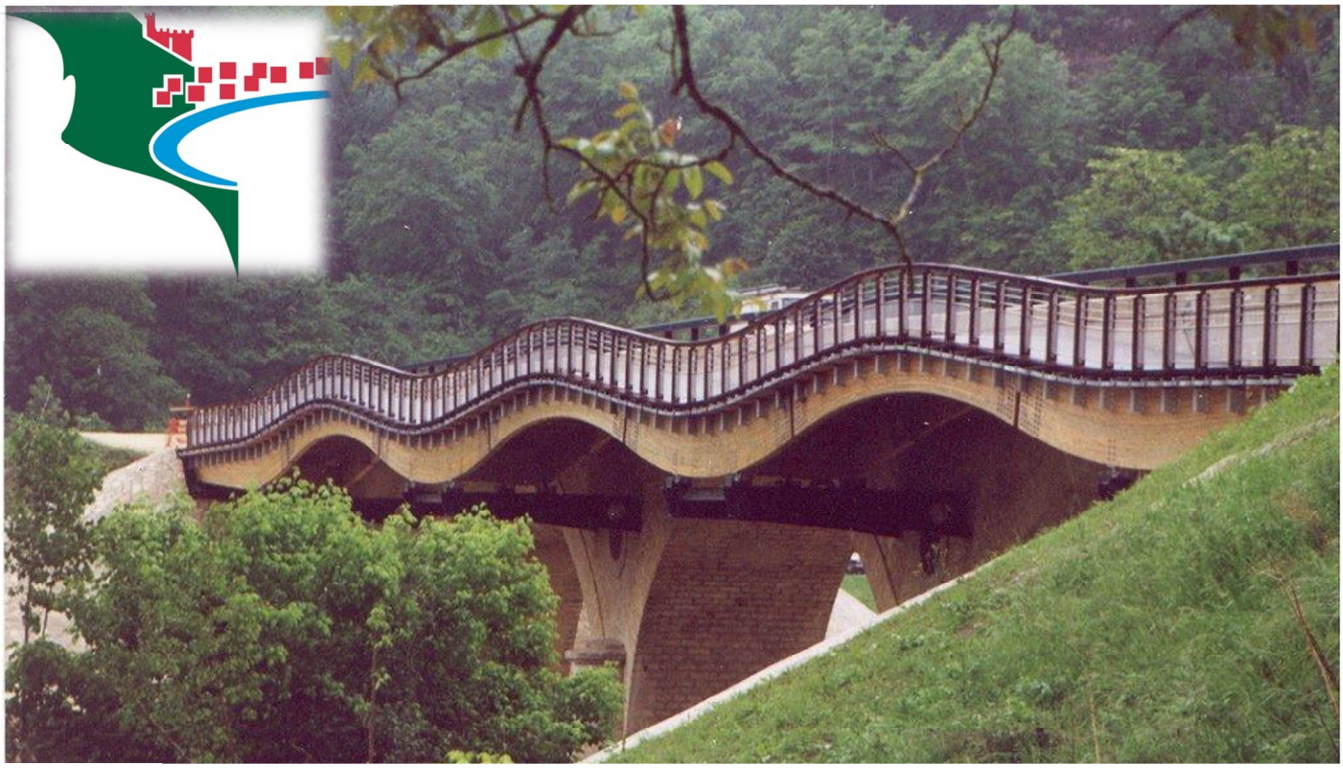
Mémoire et perspectives
Évolution du paysage p.51-52

Informations diverses
Plan de prévention du risque inondation p.53-54

Calendrier des manifestations p.55

Rédaction
Philippe LAGARDE
Jean-Pierre LAVAL
Jean Jacques MERIENNE
Gérard BAUCHET
Claudine BUTY
Amandine DALBAVIE
Véronique SAUPIN
Yves POUGET

Mise en page
Géraldine LAGREZE
Nathalie FAURE



BILLET DU MAIRE

Bulletin municipal

Après un essai d'un bulletin municipal annuel qui ne nous a pas paru concluant, nous avons finalement pris la décision de revenir à deux bulletins compte tenu de la difficulté que nous avions à restituer les informations récentes concernant des évènements passés ou à venir.

Nous conservons cependant la forme de ce document très lu encore, à l'heure de l'informatique, voire attendu par certains. Il existe depuis plus de 20 ans, nous le réalisons à moindre coût et notre matériel est de plus en plus performant.

L'objectif du bulletin municipal est avant tout de parler de l'activité, de la gestion de la commune avec les services qu'elle propose à la population. Il sert également de plateforme de communication pour nos associations qui font ainsi part des multiples actions qu'elles développent. Nous le distribuons dans tous les foyers et nous l'adressons à tous nos résidents secondaires qui en font la demande.

La communication nous semble essentielle, c'est toujours frustrant pour nous lorsqu'on nous dit « c'est dommage que nous ne l'ayons pas su ». C'est pour cela que nous rénovons également, en ce moment, notre site internet afin de le rendre plus attractif et plus interactif et nous restons bien entendu attentifs à vos remarques et suggestions.

En attendant de vous rencontrer lors des prochains évènements festifs qui marqueront 2017, l'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année remplie de succès.

Philippe LAGARDE

BILLET DU MAIRE-DELEGUE

Aux classiques petits travaux d'entretien (fauchage des bords de route, espaces verts, cimetière etc…), un effort a été perçu au niveau des routes communales. La portion du Gat est terminée et d'autres petits secteurs améliorés mais il reste quand même encore beaucoup de travail à réaliser.

La vie associative locale maintient l'activité dans notre village. L'église est magnifiquement entretenue par un petit groupe de personnes. Des ateliers de chants et de danse sont dirigés et animés par Xavier, un certain engouement est déjà perçu et qui sait la notoriété dépassera bientôt la localité.

L'amicale organise la fête annuelle en principe le 2ème samedi de juin avec animations et feux d'artifices. Cette année est prévue sous la férule de notre référant local Jean-Jacques Mérienne une course à pied contre la montre : la montée de la célèbre côte des Planches (1 km) qui sera classée dans les épreuves nationales de ce type.

Un repas dans le cadre du téléthon (comme l'an dernier) a eu lieu à la salle communale.

En ce moment est déployé le début de la fibre optique reliant les bourgs de Marquay, Sireuil, et Tamniès. Cela devrait améliorer sensiblement le débit d'internet, prélude au très grand débit qui doit desservir tous les foyers mais à l'horizon 20.. ? .

A compter de 2017, une décision supprime le bureau de vote de Sireuil, donc les prochaines élections auront lieu aux Eyzies ce qui accentue toujours un peu plus la désertification du service public dans nos campagnes.

Néanmoins, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2017 : joie, bonheur et SANTE.

Jean-Pierre LAVAL

Traduction du Billet du Maire

After trying to produce an annual municipal bulletin and given the difficulty we had in conveying up to date information about the town events we finally decided to go back to publishing two yearly bulletins.
We will however keep the form of this much appreciated document, still expected by many, even in this computer age. It has existed for more than 20 years, we can now produce it at a lower cost and with more productive material.
The objective of the municipal bulletin is above all to talk about the works, the management of the community and the services it offers to the inhabitants. It also serves as a communication platform for our associations, to share the many activities they are developing. We distribute it to all homes and we send it to all our non-residents who request it.
Communication seems essential and it is always frustrating for us when we are told ".It is a pity that we did not know ". That is why we are also currently updating our website to make it more attractive and interactive. We look forward to your comments and suggestions.

Until we meet during the festivities that will mark 2017, the whole of the Municipal Council joins me to wish you a very happy and successful new year.

Philippe LAGARDE

Traduction du billet du Maire-Délégué

Along with the usual maintenance (upkeep of the verges, green spaces and the cemetery) we have made a special effort to to maintain the communal roads. The Gat section is now finished and improvements have been made to other sections but there is still a lot of work to be done.
Our local associations are still active and the church is maintained beautifully by a group of volunteers. Xavier continues to run the choir and a danse group which have become well-known beyond just our local area.
The social committee is organizing the annual village fête which should take place on the 2nd Saturday in June with various activities and fireworks.
Under the auspices of Jean-Jacques Merienne there will be a timed running race taking in the famous climb at les Planches (1 km) and which will be registered nationally.
Like last year there was a meal after the telethon in the village hall.
Marquay,Sireuil and Tamniès are being linked to the optic fibre network which will considerably improve reception before the arrival of an even stronger signal sometime in the future.

It has been decided that as from 2017 there will no longer be a voting station in Sireuil and so voting in the next elections will be in Les Eyzies which will only add further to the deterioration of rural public services.
Despite this, I wish you all a very happy new year, good health, joy and happiness to all.

Jean-Pierre LAVAL

ETAT CIVIL



NAISSANCES

Les Eyzies de Tayac,
Célestine, Eliane ROSSI née le 5 février 2016 aux Eyzies de Tayac
Soan, Corto, Lubin HUBERT né le 6 mars 2016 aux Eyzies de Tayac
Juliette, Marie, Vanessa MALESCASSIER née le 12 avril 2016 à Périgueux
Aydan-Lorys, Elijah, Luccas MAGNE né le 15 mai 2016 à Sarlat-La Canéda

Sireuil,
Noémie DELIBIE née le 30 mai 2016 à Sarlat-La Canéda

MARIAGES

Les Eyzies de Tayac,
Thierry SOUKUP et Aksana, Evguenievna MASALEVA le 30 janvier 2016
Gilles, Philippe VASSALO MATOS et Sandra, Manuella RODRIGUES DA SILVA le 30 avril 2016
Pauline, Marion COSSON et Maxime, Pierre, Louis CARTAN le 15 juillet 2016
Quentin, Stéphane, Come COURNOT et Soline, Charlotte, Cécilia GAUBERT le 10 septembre 2016

Sireuil,
Georges, Paul LEVY et Nathalie, Jeanne, Nicole, Marie BRIERE le 29 octobre 2016

DECES

Les Eyzies de Tayac,
Albert MIQUEL décédé le 13 janvier 2016
René GARRIGUE décédé le 2 mars 2016
Jacqueline DALBAVIE née DELBOS décédée le 10 mars 2016
Jean MIQUEL décédé le 17 avril 2016
Jean-Bernard FRANCOIS décédé le 27 mai 2016
Didier BONNAT décédé le 21 juin 2016
Roger ROUSSET décédé le 9 juillet 2016
Alice DALBAVIE née DUBERNARD le 5 août 2016
Ginette, Madeleine MERIGNARGUES née PHILIPPE le 5 août 2016
Gilbertine VIGIER née GRANDET décédée le 11 août 2016
Thierry SORBIER décédé le 25 août 2016
Georges FARDET décédé le 8 septembre 2016
Etienne MASCHERANA décédé le 15 octobre 2016
Jeanne, Paule ROQUECAVE décédée le 5 novembre 2016

Sireuil,
Marie-Louise LOTTE née LD décédée le 2 septembre 2016
Albertine, Marcelle LAVAL née LAGARDE décédée le 12 octobre 2016
Sofien, Mehdi, Hafid HAMOU décédé le 11 décembre 2016

VIE LOCALE



Le bureau de vote de Sireuil est supprimé par arrêté préfectoral du 02 juin 2016.
Désormais, le bureau de vote est unique et se situe à la salle communale de la Poste (derrière le bureau de Poste).

PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) ET LA COMMUNE



La forêt communale des Eyzies de Tayac-Sireuil occupe une surface boisée de 68,03ha. Depuis le 09 août 2012, elle bénéficie du régime forestier par arrêté préfectoral. La mise en œuvre de ce régime forestier est confiée à l'Office National des Forêts(ONF). Ce gestionnaire public unique est le garant de la préservation de la forêt sur le long terme.

Dans le cadre de ses missions, l'ONF met à la disposition de la commune un plan de gestion dénommé « aménagement forestier », document fixant les grandes orientations de gestion.
Pour rédiger cet aménagement, des personnels techniques ont réalisé des campagnes d'inventaire terrain durant l'été 2016 afin d'analyser et d'inventorier les milieux naturels qui composent le massif boisé.

A partir de ces inventaires, un plan d'action est en cours d'élaboration pour permettre à la Commune propriétaire d'orienter ces actions sur le long terme et de disposer d'un document de gestion opérationnel.

Le plan d'action proposé pour les 15 prochaines années reposera sur le principe d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt avec pour objectifs principaux de :

- Maitriser le foncier en matérialisant les limites de la forêt communale
- Développer l'accessibilité du massif pour désenclaver les parcelles dans un but de sécurité incendie, d'accueil du public et de gestion sylvicole
- Assurer la compatibilité des différents usages de la forêt (protection générale des milieux et des paysages, chasse, accueil du public et sylviculture)
- Traiter et anticiper les problèmes sanitaires observés sur les taillis de châtaigniers et les peuplements adultes de pins par la mise en place d'un premier programme de coupes
- Assurer le renouvellement à long terme des peuplements forestiers, par plantations ou régénération naturelle
- Protéger les milieux naturels remarquables (hêtraies et pelouse calcicoles relictuelles, forêts de ravins à tilleul, érables et frênes…)

Ce plan d'action sera présenté par l'ONF dans un prochain conseil municipal afin d'être validé.

Claudine BUTY

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Merci de réserver un bon accueil à nos agents recenseurs : Louise GASCOU *(en haut)*, et *(de gauche à droite*) Françoise GAUCHEZ, Didier SPADI, Véronique COUTAND.



CANTINE SCOLAIRE

Dans le cadre de la semaine du goût, le 14 octobre, nos élus : Claudine, Nicole, John et Jean-Jacques ont déjeuné à la cantine des Eyzies.



Un super repas à base de poissons a ravi nos papilles et celles des enfants ce jour-là. La qualité du repas atténua de manière significative le fond sonore de nos charmants bambins et peut-être aussi de notre présence !!!!

Merci et bravo à Florence et Agnès pour l'élaboration de ce menu et pour tous ceux qu'elles confectionnent toute l'année.



Jean-Jacques MERIENNE

2ème PRIX DES VILLAGES FLEURIS

1ERE PARTICIPATION – 1ERE RECOMPENSE



Après notre première participation au label « Villes et villages fleuris », Label de qualité de vie, la commune a reçu le 2ème prix des villes et villages fleuris de moins de 1000 habitants.

Le 16 juin 2016, 3 membres de cet organisme sont venus visiter notre commune.

Quelques commentaires de retour sur cette visite :

- Excellente présentation de la commune,
- Les élus et les jardiniers ont exprimé clairement leurs motivations qui sont en adéquation avec les exigences du label,
- Démarche altruiste de l'équipe municipale, qui a à cœur, d'améliorer le cadre de vie des habitants,
- Plusieurs actions ont été réalisées ou sont engagées :
  - ✓ Aménagement des ruelles
  - ✓ Création de massifs et vivaces
  - ✓ Enherbement du cimetière
  - ✓ Passage au zéro pesticide

La remise des prix du concours départemental des villes et villages fleuris se déroulera le Mardi 24 Janvier 2017 au centre de la Communication à Périgueux.

Claudine BUTY

NOSTALGIE DE NOS FÊTES D'ANTAN



On se souvient peut être de la fête des Eyzies, et qui n'a pas fait son tour de manège ou d'autos tamponneuses sur la place de la Mairie.
Des forains ont émis le souhait de tenter de refaire une fête foraine avec quelques manèges pour commencer, avec l'espoir de renouer avec ces moments oubliés.
Avec l'accord de la Mairie, celle-ci aura donc lieu sauf imprévu **le samedi 10 et dimanche 11 Juin 2017 sur le Parking de la Vézère**, pour le bonheur des petits et des grands.

Gérard Bauchet

COURSE D'ORIENTATION -CHAMPIONNAT REGIONAL DE LA NOUVELLE AQUITAINE-

Notre commune accueillera le 25 et 26 mars 2017, 2 courses d'orientation. Le samedi 25 verra une moyenne distance comptant pour le classement national, et le dimanche les Eyzies accueilleront le Championnat Régional de la Nouvelle Aquitaine.

Plus de 300 coureurs sont attendus par l'occasion. L'impact culturel sera indéniable au-delà du volet sportif.

Jean-Jacques MERIENNE

ILLUMINATION DE NOEL





Pour que notre village soit encore plus lumineux pour la période des fêtes de Noël, nous avons illuminé les deux entrées des Eyzies. Merci à John MESTRE et ses «lutins » qui ont confectionné près de 400 paquets cadeaux pour le plaisir des yeux.

Un concours sera organisé l'année prochaine pour récompenser la maison la plus illuminée.

Jean-Jacques MERIENNE

LES JARDINS FAMILIAUX

Nous avons lancé en 2016, une consultation auprès de la population afin de tester cette idée de mise à disposition de surfaces en vue de créer et développer cette pratique déjà existante par ailleurs en France.

Nous avons reçu cinq candidatures de personnes intéressées. Le conseil municipal a donc validé le principe d'acquisition d'une parcelle en bord de Vézère afin de lancer cette opération en 2017.

Cette idée de maraichage permet d'offrir à ceux qui sont intéressés et qui n'ont pas chez eux la possibilité de le faire, un terrain adapté où ils peuvent cultiver leurs légumes, voire échanger leurs plants ou leurs semences.

Nous en reparlerons probablement bientôt.



Philippe LAGARDE

LE PASTORALISME

Dans le cadre de la démarche de labellisation Grand Site de France sur la Vallée de Vézère, nous travaillons avec les services de l'Etat, les collectivités et la Chambre d'Agriculture sur un projet d'installation ou de développement du pastoralisme visant à atteindre plusieurs objectifs :

- ✓ Maintenir une ouverture paysagère, notamment sur les coteaux où la déprise agricole se traduit par un boisement excessif qui vient banaliser la paysage et masquer les falaises
- ✓ Installer des éleveurs ovins ou caprins comme à Meyrals ou St Pompon qui valorisent leurs produits avec un label Périgord
- ✓ Apporter une solution d'entretien gratuit pour des propriétaires fonciers qui doivent normalement selon la loi entretenir leurs espaces boisés ou en friche afin de limiter les risques d'incendie.

A ce titre, les personnes intéressées et plus particulièrement les propriétaires de superficies non entretenues peuvent nous contacter ; l'idée étant de mettre à disposition de façon temporaire des espaces sans engager durablement les uns et les autres ; il ne s'agit pas de baux agricoles mais d'entretien par pâturage.

Philippe LAGARDE

BORNE ELECTRIQUE

Comme vous avez pu le constater deux bornes de charges accélérées pour véhicules électriques et hybrides ont été installées dans le village.
Une première, avenue de la préhistoire en face du « bar Alexandre » et une seconde sur le parking du PIP. Comme annoncé lors du précédent bulletin ces bornes bénéficient d'un financement public (Ademe, Région, SDE 24….).
Le but étant d'étendre l'offre de recharge sur tout le département afin de faciliter l'acquisition et le développement de véhicules électriques. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette volonté de développer les énergies vertes et renouvelables.



BORNES CHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES – IRVE

IRVE – Tarification à partir du 01/01/2017

Abonnement annuel : 18,00 € TTC (12 mois, en année glissante)			
Borne délivrant une recharge normale ou accélérée		**Borne délivrant une recharge rapide**	
Abonné	**Non abonné**	**Abonné**	**Non abonné**
Frais de connexion : 2,00 € TTC (inclut la première heure de connexion)	Frais de connexion : 3,50 € TTC (inclut la première heure de connexion)	Frais de connexion : 2,00 € TTC (inclut les 15 premières minutes)	Frais de connexion : 3,50 € TTC (inclut les 15 premières minutes)
1,80 € TTC par heure (3 c€ TTC par minute entamée)	2,40 € TTC par heure (4 c€ TTC par minute entamée)	1,80 € TTC/15minutes (24h/24h) (12 c€ TTC par minute entamée)	2,40 € TTC/15minutes (24h/24h) (16 c€ TTC par minute entamée)
- Gratuité de la première minute de connexion (application des frais de connexion au-delà de la première minute) - Montant maximal de la transaction : 17,00 € TTC - **Gratuité de la recharge de 23H à 6H (hors frais de connexion)**		- Gratuité de la première minute de connexion (application des frais de connexion au-delà de la première minute) - Montant maximal de la transaction : 17,00 € TTC	

Amandine DALBAVIE

SOYONS « ECO-LOGIQUES »

Nous vous avons déjà fait part de l'obligation de modifier ou supprimer certains points de collectes d'ordures ménagères, c'est chose faite pour la plupart. Dans ce cadre, nous avons voulu améliorer ces espaces de collecte dans le but de faciliter et de vous inciter toujours plus à trier vos déchets.
Nous essayons de trouver plus de solutions et nous vous demandons de participer à ces efforts, toute suggestion est la bienvenue.
Voici quelques chiffres sur l'évolution du tri sélectif sur la commune des Eyzies et nous vous informons que les tournées s'effectueront comme ci-dessous :

LES EYZIES-TAYAC-SIREUIL 826 HABITANTS

	LES EYZIES					SICTOM PN		
	Ordures		Tri			Ordures	TRI	
	TONNES	KG/HAB	TONNES	KG/HAB		KG/HAB	KG/HAB	
2012	412,4	478,9	46,2	53,6		397	30	
2013	432,0	501,8	52,1	59,9		387	34	
2014	397,2	471	63,8	75,8		384	45	
2015	398,1	476,2	64,2	76,7		381	47	
2016	400,3	484,6	62,8	76,03		384	48	Estimations
2016/2015	0,6	1,8	- 2,1	- 0,9	%	0,8	2,1	

Les tournées 2017 :

	KM/tournée			FREQUENCES	NOMBRE DE PASSAGE			SS TOTAL KM
HIVER (2/01/2017 au 25/06/2017 et 18/09/2017 au 31/12/2017) = 40 semaines								
	complet	moyen	bourg		complet	moyen	bourg	
OM	59,5	23		**Complet:** 1 Vendredi Matin sur 2 (semaine impaire) **Moyen:** 1 Vendredi Matin sur 2 (semaine paire) **+ 1 Moyen:** Tous les Mardis Matin dès semaine 15 (d'avril à mi juin et de mi septembre à fin octobre)	20	42		2 156
CS	59,5			1 Mercredi Matin sur 2 (semaine paire)	20			1 190
ÉTÉ (26/06/17 au 22/07/17 et 28/08/2017 au 17/09/2017) = 7 semaines								
	KM/tournée			FREQUENCES	NOMBRE DE PASSAGE			SS TOTAL KM
	complet	moyen	bourg		complet	moyen	bourg	
OM	59,5	23		**Complet:**Tous les Mardis Matin à compter de sem26 **Moyen:** Tous les Mercredis Après-midi et Samedis Matin de sem26	7	14		739
CS	59,5	23		**Complet:** 1 semaine /2 dès semaine 26 **Moyen:** 1 semaine /2 dès semaine 27	4	3		307
TRES HAUTE SAISON (24/07/2017 AU 27/08/2017) = 5 semaines								
	KM/tournée			FREQUENCES	NOMBRE DE PASSAGE			SS TOTAL KM
	complet	moyen	bourg		complet	moyen	bourg	
OM	59,5	23		**Complet:**Tous les Mardis Matin dès semaine 30 **Moyen:** Tous les Mercredis Après-midi et Samedis Matin dès semaine 30	5	10		528
CS	59,5			**Complet:** 1 fois par semaine dès semaine 30	5			298
							Kms/an	5 217

Merci à tous les habitants de bien vouloir poursuivre l'effort collectif.

Amandine DALBAVIE

LE CIMETIERE DES EYZIES, UN EXEMPLE !!

Notre cimetière est à l'honneur lors des journées d'informations et de formations organisées par le « Pôle paysage et espaces verts » du département en partenariat avec le CNFPT, le Conseil Départemental et les Villes et Villages fleuris.

Claudine BUTY



2016 « LES GESTES QUI SAUVENT, GRANDE CAUSE NATIONALE »



Le 8 novembre dernier avait lieu une réunion d'information sur les gestes qui sauvent à la salle de la poste. Tous les habitants des communes de Manaurie, Saint Cirq et les Eyzies étaient conviés par M. Pérusin et deux de ses collègues ainsi que le docteur NGuyen.

Nous étions donc une cinquantaine de personnes à écouter et pratiquer les 1er gestes en cas d'incendie, d'accident, de noyade ou encore d'arrêt cardiaque.
Ce fut une réunion très enrichissante où chacun a participé avec intérêt ; ainsi M. Pérusin s'est proposé d'organiser une formation « secouriste » dans le village si les habitants le demandent.

De plus l'acquisition d'un défibrillateur au niveau de la mairie, qui puisse être en libre accès, est en cours ; nous vous rappelons que sur la commune le musée, le Pôle International de Préhistoire ainsi que le Docteur NGuyen possèdent un défibrillateur.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie si vous souhaitez bénéficier de cette formation citoyenne.

Amandine DALBAVIE

GRAPPE DE CYRANO



2017 voit le retour de la Grappe de Cyrano qui va fêter ses 30 ans dans nos murs. L'édition 2015 avait connu un grand succès aux Eyzies et l'ensemble des participants, organisateurs et pilotes souhaitaient revenir, c'est donc chose faite puisque l'ensemble de l'organisation sera basée sur notre village du 28 au 30 avril. Ce sont donc près de 1500 personnes qui séjourneront dans le secteur, même si les épreuves se déroulent en partie sur les communes environnantes.

L'association Les Yeuzes prend en charge l'organisation du buffet du vendredi soir et celle du repas du samedi soir sous la forge.

L'impact médiatique de l'évènement apportera vraisemblablement des retombées très positives pour notre commune tant au niveau économique qu'en terme d'image ou de capacité à accueillir des manifestations de telle ampleur.

Philippe LAGARDE

TRAVAUX

L'année 2016 a été marquée par de multiples interventions de nos personnels sur les bâtiments communaux soit pour l'entretien soit pour des travaux d'amélioration ou de transformation.

Les combles au-dessus de l'Office de tourisme *(voir photo ci-dessous)* ont ainsi été aménagées et seront mises en location par la commune à compter du 1er février 2017 pour un loyer mensuel de 500€.





Nous avons également poursuivi la rénovation des pavillons d'hébergement de Sireuil. La toiture de la mairie a été refaite par l'entreprise Fabrice POIRIER.

Enfin, nous avons investi près de 50 000€ sur nos routes et chemins en fonction des moyens budgétaires même si la longueur et l'état du réseau nécessiteraient beaucoup plus.

Philippe LAGARDE

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

INTERVENTIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VEZERE DORDOGNE SUR LA COMMUNE DES EYZIES DE TAYAC

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère est une collectivité territoriale visant à entretenir et aménager la Vézère et ses affluents. Créé en 1970 et issu d'une fusion de quatre Syndicats en 2013 (Beunes, Cern, Ruisseaux, Vézère), le SMBVVD regroupe aujourd'hui 40 communes adhérentes avec son siège à Montignac. Son territoire d'action débute à Larche et se termine à Limeuil, soit 77 kilomètres. Le linéaire de cours d'eau total (Vézère + affluents) est de 360 kilomètres.

Sur la commune des Eyzies de Tayac, en 2016, les missions suivantes ont été réalisées :

- **Gestion de la ripisylve et des encombres** sur un linéaire de 2 450 Mètres Linéaires sur la Beune : de Bernifal au moulin de Cazelle. Sur ce site, de la gestion de seuils ainsi que de petit patrimoine bâti (lavoir) ont été nécessaires. Cette action a permis de restaurer l'écoulement en lit mineur, ainsi que la continuité écologique.
- **Gestion d'encombres** en rive droite en aval du pont SNCF. Un peuplier tombé provoquant un enjeu de sécurité publique lié aux activités nautiques de la Vézère.


Patrimoine bâti avant


Patrimoine bâti après


Petite Beune avant


Petite Beune après

En 2016, un projet a été mis en place sur le dernier kilomètre aval de la Beune, avant la confluence avec la Vézère. Pour l'année 2017, l'étude de restauration de la continuité écologique est prévue afin d'envisager les aménagements à effectuer pour rétablir le libre transport des sédiments et la libre circulation des poissons sur ce secteur.

Les agents du Syndicat sont joignables au 05 24 16 15 00 ou au 06 85 09 70 64. L'adresse e-mail : syndicatvalleevezere@sfr.fr. Le site internet est : http://syndicat-vezere-dordogne.fr. Les locaux sont au 3 Avenue de Lascaux, 24290 Montignac.

Nathalie FONTALIRAN, Présidente du SMBVVD

SIAEP DE MANAURIE

Dans le cadre de travaux effectués cette année par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) de Manaurie, deux opérations importantes ont été réalisées :

- Travaux de réhabilitation des réservoirs de Manaurie, la Mouthe et Bedie :
  - ✓ Consistance : revêtement intérieur de la cuve en résine époxy alimentaire, revêtement de l'hydrolyse, revêtement d'étanchéité :
    Montant 206 765€ (Entreprise Martin et Mechin)





- Travaux de renouvellement des canalisations d'adduction en eau potable au lieu-dit Brin d'Amour sur la commune de Savignac de Miremont et les Combarelles sur la commune des Eyzies :
  - ✓ Brin d'Amour 1020 mètres
  - ✓ Combarelles 980 mètres
    Montant 126 278€ (Entreprise Montastier)





Une dernière opération a été faite au réservoir de Font de Gaume, peinture et clôture revalorisant cet endroit sujet à de nombreux graffitis.

Merci à Advice Ingénierie et plus particulièrement à Virginie GARDRAT et à Gérard DEZENCLOS, le Président du SIAEP de Manaurie.

Jean-Jacques MERIENNE

LA SEMAINE DU GOUT
A L'ECOLE SEVERIN BLANC DES EYZIES

Tous les élèves de l'école ont participé à la semaine du goût du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2016.

PS/MS : La semaine du goût a été l'occasion pour la classe de petite et moyenne sections de travailler sur le thème des fruits d'automne. Les élèves ont ainsi pu passer du rôle de goûteur à celui de chef cuisinier pendant cette semaine.
Des ateliers de reconnaissance de ces fruits par la vue, puis par le goût ont été organisés.
Nous avons fait une compote de pommes puis nous l'avons dégustée ; les élèves en ont apportée chez eux pour faire goûter à leur famille.
Pour terminer la semaine, chaque élève a confectionné un mini chausson aux pommes.





GS/CP : Ils ont travaillé sur les fruits et légumes d'automne à travers différents ateliers tout au long de la semaine.

Ils ont ainsi pu tester :

- ✓ un jeu pour retrouver, les yeux bandés, les différentes saveurs,
- ✓ un jeu de mémory pour s'approprier les détails de chaque aliment,
- ✓ le jeu "modelez c'est gagné" où les élèves devaient reconnaître l'aliment réalisé en pâte à modeler par un camarade,
- ✓ un atelier de reconnaissance et d'écriture du nom de chaque aliment.

La semaine s'est terminée par la préparation de trois recettes de compotes : pommes, pommes-poires, pommes-figues. Les élèves les ont toutes goûtées et ont réussi à les différencier par le goût.

Cette semaine a beaucoup plu aux élèves et a permis de débuter un nouveau projet autour des cinq sens avec les élèves de GS.




CE1/CE2 : Les élèves de la classe de CE1-CE2 de l'école Séverin Blanc aux Eyzies de Tayac-Sireuil ont pu montrer leurs talents de cuistots en participant à des ateliers cuisine. .
Le vendredi 16 octobre, ils ont participé à 3 ateliers sur la thématique : « Mise en bouche d'automne sucré-salé ». En amont, les élèves ont discuté de la thématique et de ce qu'elle évoquait pour eux. Ils ont ensuite réfléchi à la notion « produits de saison ».
Le premier atelier consistait en la préparation de brochettes de grains de raisins et morceaux de Comté. Lors du second atelier, les élèves fabriquaient des tartines grillées de fromage de chèvre, figue et noix. Enfin, les élèves ont élaboré une tarte sucrée au potimarron et crème de coco, dans le troisième atelier. La classe a pu se régaler pour le goûter, tout en fêtant les anniversaires du mois d'octobre en fin d'après-midi.



CM1/CM2 : Cette année, la semaine du goût s'est déroulée en deux temps : la découverte des artisans locaux et la réalisation de préparations en classe.
Les CM1/CM2 ont donc réalisé, lundi, deux sortes de gâteaux du Moyen-Orient : un roulé à la confiture de fraise et des Croquets aux amandes en lien avec l'étude du livre de littérature « Nasr Eddin Hodja un drôle d'idiot ».
Mercredi, ils sont allés visiter la boutique et le laboratoire de l'entreprise « Albié ». Sur place, après une visite des installations et des explications de qualité sur la transformation du canard, ils ont eu la chance de déguster du foie gras et des rillettes.
Jeudi, ils sont allés à la boulangerie « Le grain de blé » pour faire des brioches et des petits pains avec différents ingrédients : noix, chocolat, céréales.
Vendredi, pour terminer cette semaine riche, ils ont réalisé deux recettes de cakes salés : olives/lardons et chorizo/tartiflette/noix.
QUEL RÉGAL !
De plus, toute la semaine, la cantine a proposé des repas « améliorés ».

L'équipe enseignante.











La Vallée de l'Homme compte à présent 15 632 habitants
répartis sur 28 communes.

La Vallée de l'Homme s'agrandit au 1ier janvier 2017

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal prend en compte la demande de deux communes limitrophes qui depuis plusieurs mois demandent leur adhésion à la communauté de communes.

La CCVH a accepté cet élargissement du périmètre intercommunal aux communes de **Limeuil** et d'**Audrix** compte tenu de la réelle cohérence territoriale : les deux communes appartiennent au bassin de vie du Bugue, les politiques de l'enfance sont étroitement liées, elles sont engagées avec la CCVH dans l'Opération Grand Site Vallée de la Vézère et leur identité touristique est liée à la Vallée de la Vézère.

Evolution des missions de la communauté de communes

La loi NOTRe, pour la Nouvelle Organisation Territoriale, a redécoupé les Régions comme la Nouvelle Aquitaine, modifier les actions du Département, elle prévoit également de confier à l'échelon intercommunal de nouvelles compétences. La communauté de communes évolue donc selon un calendrier programmé.

En effet dès 2017, l'intercommunalité adopte la compétence « Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit des équipements au Bugue. Ils seront donc réalisés et gérés par la CCVH.
En matière de développement économique, jusque-là, seules les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire étaient gérées par la CCVH, à présent l'intercommunalité est pleinement compétente en matière de développement économique.
Une nouvelle compétence créée par la Loi NOTRe rentrera en vigueur en 2018, la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Dès l'année prochaine l'intercommunalité devra exercer cette mission avec le concours de ses partenaires, notamment le Syndicat de gestion de rivière.
2018, sera également l'année de fusion des deux Comités d'Actions Sociales du territoire, celui du Bugue et de Montignac. L'exercice de missions primordiales pour les habitants de nos communes, comme l'aide à domicile, se fera par un CIAS géré à l'échelon de la communauté de communes.

Enfin, un grand chantier concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif qui seront transférés à l'échelon intercommunal au plus tard en 2020. Les travaux préparatoires sont engagés pour apporter le service le plus efficient possible.
Même si l'échelon change, toutes ces évolutions sont appréhendées par les élus des 28 communes qui siègent ensemble au sein du conseil communautaire.

La communauté de communes Vallée de l'Homme labellisée

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte



Le 22 juillet 2016, Philippe Lagarde, Président de la Communauté de communes, a signé au Ministère de l'Environnement une convention « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** ».

Ce label du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer est décerné aux territoires engagés dans la transition énergétique et écologique.

La signature de cette convention permet à la collectivité d'obtenir 500 000 € de subvention pour la mise en œuvre d'un premier plan d'actions regroupant 12 projets subventionnés à hauteur de 80 %.

Rénovation thermique de bâtiments, panneaux photovoltaïques pour la production de l'électricité nécessaire aux services administratifs, éco-mobilité, démarche pour améliorer la signalétique, diagnostic agricole pour favoriser le développement des circuits courts … autant d'actions qui prolongent l'engagement de la collectivité en matière de développement durable inscrit notamment dans l'Agenda 21 local.

Pour aller plus loin dans cette démarche, un nouveau dossier de candidature ouvert aux projets communaux et à de nouveaux projets intercommunaux est actuellement à l'étude au Ministère de l'Environnement. A suivre …





La Vallée de la Vézère en marche vers le tourisme durable

Trois sites de visite de la Vallée de la Vézère décrochent l'écolabel national !

Les communautés de communes de la Vallée de l'Homme et du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort sont engagées aux côtés des offices de tourisme dans un projet soutenu par la Région sur la structuration touristique des territoires. La stratégie choisie est le développement durable avec l'objectif de faire de ce grand territoire une destination durable d'excellence.

De nombreux atouts existent et justifient ce choix. Le dernier événement date de cet automne, avec l'obtention du label NF Environnement Sites de visite par trois sites de la vallée le 28 novembre.



Depuis le printemps, le Gouffre de Proumeyssac, la Roque Saint Christophe, fort et cité troglodytiques, et le Château de Hautefort, œuvrent à l'obtention de cet écolabel national. L'accompagnement dans la démarche par un bureau d'étude spécialisé et une stagiaire chef de projet de l'office de tourisme ont permis de réaliser toutes les étapes nécessaires, du diagnostic à l'audit, en passant par un plan d'actions. L'investissement personnel est important pour ces sites soucieux d'agir pour la préservation de l'environnement.



Aujourd'hui ces trois sites labellisés NF Environnement "sites de visite" positionnent la Vallée de la Vézère comme territoire pilote pour cette labellisation. En effet, le Gouffre de Proumeyssac est le deuxième site à avoir obtenu le label en France, la Roque Saint Christophe le troisième et le Château de Hautefort le quatrième.

Nous espérons qu'il y en aura d'autres ! Une nouvelle tranche de labellisation a démarré et les Offices de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère et Vézère Périgord Noir ainsi que la région Nouvelle Aquitaine accompagneront les sites dans leur labellisation, pour au moins six sites supplémentaires.



Après les sites de visite, les offices de tourisme souhaitent lancer une démarche collective de labellisation Ecolabel Européen pour les hébergements touristiques où, à l'instar de la démarche NF Environnement "sites de visite", un accompagnement technique et financier serait apporté. Affaire à suivre…

Alain GUNTZ, Directeur

PÔLE
INTERNATIONAL
DE LA PRÉHISTOIRE
www.pole-prehistoire.com

Le Pôle International de la Préhistoire vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017

Une année qui sera à nouveau placée sous le signe de la qualité et de l'accès à tous à la Préhistoire.

Deux labels sont venus conforter cette dimension de service public, et nous encouragent à toujours mieux vous accueillir :

POLE INTERNATIONAL DE LA PREHISTOIRE
30, rue du Moulin
24620 Les Eyzies de Tayac
05 53 06 06 97
contact@pole-prehistoire.com
www.pole-prehistoire.com

Parking gratuit, 19 av de la Forge
Entrée libre et gratuite

Lancement d'une démarche signalétique et publicité

Les affichages publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes tiennent une place importante dans le paysage compte tenu du nombre de commerces et d'activités, notamment touristiques, présents sur le territoire. Toutefois, la multiplication de ces dispositifs conduit à une dégradation de la qualité paysagère et rend difficile la perception de ces dispositifs et la lecture des messages.

Depuis 2015, en application de la Réglementation nationale de publicité qui interdit toute publicité et pré-enseigne hors agglomération, les services de la DDT de la Dordogne procèdent au nettoyage des dispositifs non conformes positionnés sur les bords de route. Par ailleurs, les nouvelles protections réglementaires entrées en vigueur sur le territoire du Grand Site ont également une incidence en matière d'affichage publicitaire et de pré-enseignes.

Afin de permettre un affichage publicitaire encadré et de développer une information directionnelle efficace sur le territoire, des outils existent. Une démarche sur la publicité et la signalétique est en cours de lancement visant à mettre en place des règlements locaux de publicité aux échelles intercommunales (RLPi) et une signalisation d'information locale (SIL) cohérente à l'échelle du Grand Site selon les besoins. Deux RLPi seront ainsi élaborés par les Communautés de communes Vallée de l'Homme et Sarlat Périgord Noir, et une SIL sera portée par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme en association avec les autres intercommunalités du Grand Site intéressées. Ces

outils complémentaires seront d'autant plus fonctionnels qu'ils seront menés de pair et qu'ils s'inscriront dans une réflexion globale sur la publicité et sur la signalétique. En parallèle, le renforcement de la stratégie e-tourisme de l'OT Lascaux Dordogne vient compléter ce dispositif puisqu'elle vise une meilleure visibilité de l'offre touristique du territoire sur Internet et propose un accompagnement aux professionnels du tourisme pour une prise en main efficace des nouvelles technologies.

La mise en place d'une SIL implique la réalisation d'une étude comprenant dans un premier temps : le recensement et la hiérarchisation des activités socio-économiques existantes sur le territoire, une concertation avec les acteurs concernés, la définition d'une charte signalétique et du jalonnement de l'information directionnelle, un guide pratique. Un marché public sera lancé au cours du premier trimestre 2017 pour choisir un bureau d'études à même de réaliser ce travail au cours de l'année. La mise en œuvre comprenant la pose des panneaux d'information locale interviendra dans un second temps.



Exemple d'un carrefour situé aux Eyzies de Tayac avant mise en cohérence de la signalisation.

Réalisation d'une « Escapade Nature Sans Voiture » en vallée de la Vézère

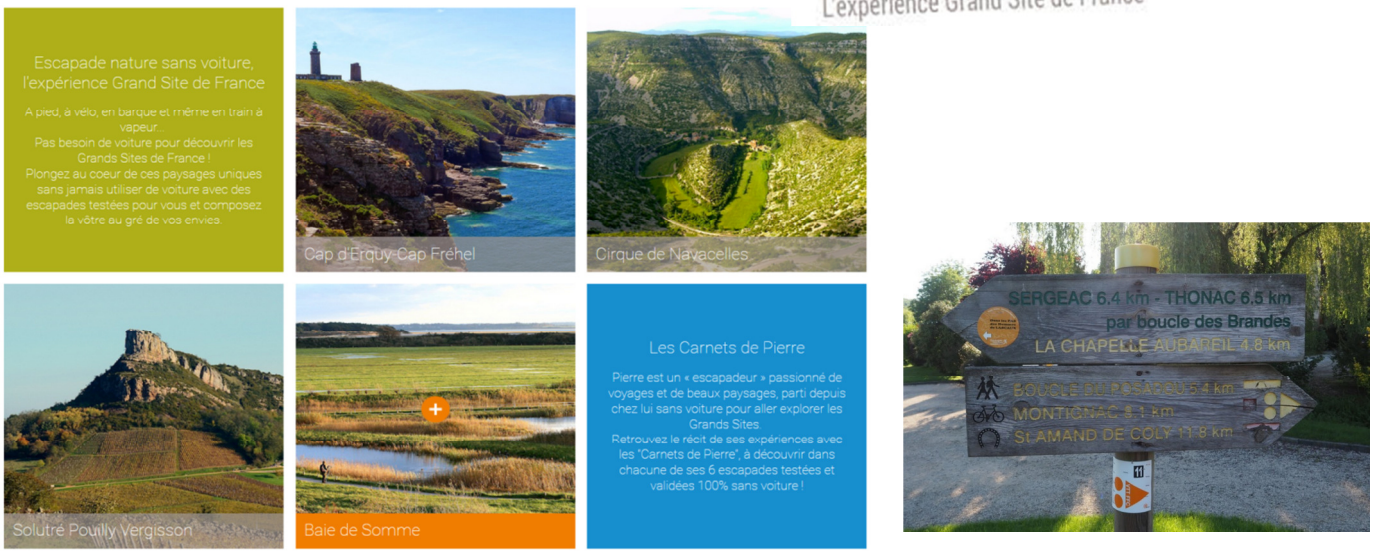
Fin juin, le Grand Site de la Vallée de la Vézère a eu le plaisir d'accueillir Pierre venu découvrir le territoire sans voiture, dans le cadre d'une expérience intitulée « Escapade nature sans voiture » menée en collaboration avec le Réseau des Grands Sites de France.

En train, à pied et à vélo, tels sont les modes de transport qu'il a utilisés depuis la gare de Condat jusqu'à celle des Eyzies de Tayac, soit près de 60km parcourus en 3 jours. Au cours de cet itinéraire, Pierre a pu visiter 5 sites touristiques (Lascaux II, La Roque Saint Christophe, La Maison forte de Reignac, L'Abri de Cro-Magnon, Le Pôle International de la Préhistoire), flâner dans des cœurs de bourg au patrimoine bâti remarquable (Montignac, Valojoulx, Saint-Léon, Peyzac, Les Eyzies), goûter à la température de la rivière, s'adonner aux joies de la randonnée (Boucle de la Micoque), et même regarder le match Suède - Belgique en présence de touristes… suédois et belges ! L'accueil généreux et bienveillant de ses hôtes lui a permis de récupérer d'un parcours à vélo souvent sportif et sous une chaleur parfois écrasante. Des journées bien remplies.

Cette expérience qui permet d'évaluer le degré de faisabilité d'un séjour sans voiture, a montré que l'échelle de la vallée de la Vézère est adaptée à ce type de défi et que le vélo peut être un moyen pour la découverte du territoire. Elle a également fait apparaître certaines limites à savoir qu'il vaut mieux être en bonne

condition physique et plutôt débrouillard pour une telle expérience… Pierre a dû venir en train avec son vélo pour parcourir la vallée d'un bout à l'autre, ce qui a été en soit une aventure, tandis que la lisibilité des paysages et de la rivière a parfois manqué de clarté. Autant de pistes de travail pour les gestionnaires du territoire (Grand Site et collectivités).

Pour valoriser cette expérience auprès d'un large public, des informations ont été postées sur les comptes Facebook de l'Office de tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère et du Pôle International de la Préhistoire. De plus un carnet de voyage reprenant le récit de Pierre et expliquant l'itinéraire emprunté, illustré de photographies, est en cours de réalisation. Ce document sera diffusé dans les offices de tourisme du territoire. Il proposera des pistes d'organisation aux personnes désireuses de découvrir le territoire à vélo. Enfin, deux pages Internet dédiées à l'expérience vont être créées : une sur le site des escapades animé par le RGSF (www.escapadenature-sansvoiture.fr) pour présenter le voyage et une sur celui de l'Office de tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère, pour proposer des informations pratiques afin de réaliser son propre voyage sans voiture en vallée de la Vézère.





Carole Breton
Chef de projet Grand Site Vallée de la Vézère
EPCC Pôle International de la Préhistoire
www.pole-prehistoire.com
www.projet-grand-site-vallee-vezere.fr
30, rue du Moulin - 24620 Les Eyzies de Tayac-Sireuil

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE





En accord avec la municipalité, la bibliothèque a souhaité cette année que les Contes de Noël se déroulent dans la salle de motricité de l'école afin que les classes de GS-CP et Maternelle puissent pleinement en profiter.

Le mardi 06 décembre tous les enfants ouvraient grand leurs yeux et leurs oreilles et découvraient l'histoire du père Noël bleu grâce aux marionnettes de la Cie des Miettes. Ce spectacle a ravi les enfants et les plus grands.

Nous vous invitons à venir découvrir la Bibliothèque Municipale, peut être seriez-vous étonnés par la diversité des documents que vous pourriez emprunter, pour les adultes et les enfants.

Nous vous rappelons ci-dessous les conditions d'inscription et de prêt de la bibliothèque :

- **Les droits d'inscription** : la carte départementale de lecteur est délivrée sur la base d'un tarif familial de 7 euros. Les lecteurs de moins de 18 ans bénéficient de la gratuité d'inscription.

- **Modalités d'inscription** : des formulaires d'inscription sont tenus à la disposition des usagers de la bibliothèque sur présentation d'une pièce d'identité valide.

- **Conditions de prêt** : le nombre de documents pouvant être empruntés est le suivant :
  - Livres 5 par personne
  - CD 3 par personne
  - DVD 2 par personne

  Durée des prêts : 28 jours et 14 jours pour l'audio et la vidéo.

Une bonne année de lecture à vous tous.

Françoise Martin.

Le Relais Assistantes Maternelles du Sarladais (RAM) est un service public d'animation et d'information en faveur de l'accueil individuel du jeune enfant.

En partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Dordogne et 5 Communautés de communes dont celle de la Vallée de l'Homme, le RAM propose :

Des matinées d'animation

Ces temps d'accueils collectifs s'adressent aux enfants et à leur assistant(e) maternel(le)agréé(e) pendant les périodes scolaires.

Les rencontres sur la Communauté de Communes :
Programmées le matin de 9h30 à 11h30, elles se déroulent :
↳ 2 jeudis par mois à : Rouffignac, salle du judo ;
↳ 1 lundi par mois à Audrix, salle polyvalente, espace « ados ».



Sortie à la caserne des pompiers de Rouffignac – Juin 2016

Un atelier « bébés lecteurs » est également proposé aux assistantes maternelles agréées et aux familles à la bibliothèque municipale du Bugue, 1 jeudi matin par mois.

(Renseignements, horaires et inscription auprès du service du RAM).

Les permanences d'information

<u>Des renseignements, de l'écoute et du conseil (sur rendez-vous).</u>

Pour toutes les questions relatives à la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant, les questions administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou pour toute personne intéressée par la profession.

☺ Un jeudi par mois de 13H30 à 16H30 à la mairie des Eyzies.

☺ Un lundi par mois de 13h45 à 16h45, Porte de la Vézère (salle J.Monestier) au Bugue.

Renseignements et rendez-vous :
*Brigitte Anstett-Lemboub
06 87 98 22 56
*Laurène Leroy
06 30 70 09 81
@ : ramdusarladais@sarlat.fr



CAP SIREUIL VILLAGE

Bientôt les fêtes de fin d'année ; c'est l'heure du bilan… Coup de projecteur sur cette année 2016 à CAP Sireuil village !

CAP Sireuil village en quelques chiffres :

CAP SIREUIL 2016	Répartition de l'activité	Nb de journées / participants payantes	Nb journées /participants total (avec gratuités)	Nb participants enfants	Nb participants adultes	Nb participants total
Classes de découverte	51%	4097	5980	1342	166	1508
Séjours de vacances (été)	31%	2545	2545	327	0	327
ALSH	9%	735	735	50	0	50
Autres groupes	9%	684	927	30	225	255
TOTAUX	100%	8061	10187	1749	391	2140

Ce sont donc 2 140 personnes qui ont été accueillies cette année au centre, dont 1 749 enfants et 391 adultes, depuis l'ouverture le 15 février 2016 à la fermeture le 2 novembre 2016.

L'activité principale (51 %) de CAP Sireuil reste l'accueil d'établissements scolaires (dont les ¾ sont des écoles primaires), en provenance de toute la France, pour faire vivre à leurs élèves une expérience unique de Classe de découverte (de 1 à 6 nuitées), souvent sur le thème de la Préhistoire.

Puis viennent les séjours de vacances ou « colos » l'été (31 %) avec essentiellement des séjours courts de 5 jours du lundi au vendredi (et 2 séjours de 20 jours pour un comité d'entreprise) dont les thèmes se diversifient d'année en année…









L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est notre activité de proximité (9 %), offrant aux familles du secteur un accueil de leurs enfants, à la journée ou à la demi-journée, dans un cadre chaleureux et convivial pendant les petites vacances scolaires (sauf les vacances de fin d'année) et les vacances d'été.

Enfin, le centre a aussi ouvert ses portes à quelques autres groupes (9 %) : randonneurs, événementiel sportif, stage d'entreprise, BAFA, IME, mini-séjour d'autres ALSH…

En septembre 2016, l'équipe permanente s'est renforcée d'un responsable pédagogique, Benjamin DUBOIS, qui va petit à petit prendre en charge les projets pédagogiques du centre aussi bien sur le centre de loisirs, l'accueil des classes de découverte que la gestion des séjours de vacances l'été. Bienvenue à lui !

Côté travaux :

- Le passage de la commission de sécurité a eu lieu le 4 février 2016 et s'est très bien déroulé.
- les huisseries (avec volets roulant électriques) du 2ème bâtiment d'hébergement, le Cantegrel, ont été remplacées en mars 2016.
- l'installation d'une armoire frigorifique négative dans la réserve a été très appréciée par l'équipe de la cuisine, notamment pendant la période estivale : équipement indispensable pour un stockage des denrées dans de bonnes conditions.
- La rénovation (sols, peintures et porte d'entrée) des salles d'activité dans le préfabriqué près des hébergements prévue à l'automne 2016 a été décalée début 2017 mais les matériaux sont déjà commandés ; tout devrait être prêt pour accueillir les premières écoles de la saison 2017 !

La maintenance et les travaux sont réalisés en partenariat avec l'équipe municipale, un grand merci donc à la Mairie des Eyzies !

En cette fin d'automne et début d'hiver, toute notre énergie est concentrée sur la préparation de la saison 2017 ; espérons qu'elle sera aussi belle et riche que celle de 2016 !

CAP Sireuil Village : Tél : 05 53 29 47 97 / Mail : sireuil@laligue24.org / Site web : www.cap-sireuil.org

TEMPS FORTS



JUIN 2016

11 : fête de Sireuil avec au programme : Paëlla, concert des Tam's et feu d'artifice (photo-ci-contre)
25 : fête des Croquants à l'occasion de la St Jean et son repas le soir

JUILLET 2016

3 : Brocante professionnelle avec environ 50 exposants sur le parking des Bus et dans le parc de la Mairie
14 : Fête de la Vézère : repas le midi et le soir organisée par la Société de Chasse des Eyzies suivi d'un feu d'artifice
16 et 17 : Fête des battages avec le traditionnel repas
17 et 18 : Cirque Ullman
18 : « Comédie sur un quai de gare » pièce de théâtre jouée par la Cie « Le Bastringue »



29 : Groupe folklorique du Mexique « Cuartelo Ventura y Karla Perez » dans le cadre du Festival de Montignac (photo ci-contre)
29 : Repas gourmand dans le parc de la Mairie
30 : Fête du Club des Bisons : repas, concours de pétanque et feu d'artifice

AOUT 2016

1er : Concert de variétés françaises par Xavier Renard
3 : Fête du Bison : diverses animations sur le thème de la préhistoire, projection sur les falaises en nocturne et vide grenier/brocante en nocturne ayant accompagné le repas du bison à la broche
4 : « Doute » pièce de théâtre jouée par la Cie « Le Bastringue »
5 – 12 – 19 : Repas gourmands
6 : Fête de la pêche : concours de pétanque, repas et feu d'artifice
7 et 8 : Cirque Ullman
12 : Concert à l'église de Tayac – Musique du monde, chants et troubadours du Périgord et du Limousin – Ensemble Rosa Salvatja
14 : Fête de la Vézère : pétanque, repas, bal et feu d'artifice organisée par le Comité de jumelage et les anciens des Bisons
15 : « Danger…public » pièce de théâtre jouée par la Cie « Le Bastringue »
20 : Pétanque et repas à Sireuil organisés par l'Association Cros Noir
22 : « La Carpe du duc de Brienne » pièce de théâtre jouée par la Cie « Le Bastringue »



SEPTEMBRE 2016

3 : Tour des 2 Vallées organisé par le Vélo Club Trélissacois
9 au 11 : Course aventure (challenge entreprises) dans la Vallée de la Vézère
24 : Course cycliste par l'association la Cro-Magnon (photo ci-contre)

OCTOBRE 2016

8 et 9 : Rallye du sarladais
21 au 24 : Voyage à Puente Viesgo organisé par le Comité de Jumelage



NOVEMBRE 2016

8 : Atelier « Adoptons les gestes qui sauvent » - Salle de la Poste
11 : Cérémonie aux Monuments aux morts de Sireuil et des Eyzies avec la participation des enfants de l'école (photo ci-contre)
11 : Repas du Club du Temps Libre
19 : Quine du Comité de Jumelage

DECEMBRE 2016

3 : Repas « Couscous » à Sireuil au profit du Téléthon
4 : Quine du Téléthon à la Halle
10 : Chorale à l'église de Sireuil au profit du Téléthon
16 : Repas de fin d'année (photo ci-dessous)



COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

Notification de la proposition n°9 – Schéma Départemental de coopération intercommunale

Le Maire informe que la notification de la proposition n°9 du schéma départemental a été faite par Monsieur le Préfet le 12 mai 2016 et sera applicable à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer d'une part sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme aux communes d'Audrix et de Limeuil et d'autre part sur la composition du nouveau Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le CM EMET un avis favorable à l'extension du territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme aux communes d'Audrix et de Limeuil

Notification de la proposition n°11 – Schéma Départemental de coopération intercommunale

Le Maire informe que la notification de la proposition n°11 du schéma départemental a été faite par Monsieur le Préfet le 27 mai 2016 et sera applicable à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur la dissolution du syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement du pays des deux vallées, pour ce qui concerne la répartition de l'actif et du passif cela fera l'objet d'une prochaine délibération. Le comité syndical ne s'est pas encore réuni pour délibérer.

Après en avoir délibéré, le C M EMET un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement du pays des deux vallées

Notification de la proposition n°27 – Schéma Départemental de coopération intercommunale

Le Maire informe que la notification de la proposition n°27 du schéma départemental a été faite par Monsieur le Préfet le 17 mai 2016 et sera applicable à compter du 1er janvier 2017.

Le CM doit donc se prononcer sur le périmètre de fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Manaurie, du SIAEP de Saint-Léon-sur-Vézère, du SIAEP de Sainte-Alvère-Lalinde-Nord et du SIAEP de Trémolat-Calès ainsi que sur le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du futur comité syndical. Après en avoir délibéré, le CM EMET un avis favorable sur le périmètre de fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Manaurie, du SIAEP de Saint-Léon-sur-Vézère, du SIAEP de Sainte-Alvère-Lalinde-Nord et du SIAEP de Trémolat-Calès, VALIDE le nombre de délégués à 2 titulaires et 2 suppléants par commune membre du futur syndicat.
Mr Merienne donne les chiffres du rapport 2015 du SIAEP : 1200 abonnés soit une augmentation de + 4,58 %, rendement réseaux est passé de 70,8 % à 74,5 %, le nombre de contrôle qualité a été de 23 avec 100 % de conformité. Le prix pour 120 m3 est de 335 € reste à voir l'évolution sur 4 ans. Au budget 2016, il a été décidé l'adaptation des canalisations au niveau des « Combarelles » et la rénovation sur « Font de Gaume ».

Notification de la proposition n°36 – Schéma Départemental de coopération intercommunale
Le Maire informe que la notification de la proposition n°36 du schéma départemental a été faite par Monsieur le Préfet le 17 mai 2016 et sera applicable à compter du 1er janvier 2017.
Le CM doit donc se prononcer sur le périmètre de fusion du SI (syndicat intercommunal) et de DFCI (Défense de la forêt contre les Incendies) de la Forêt Barade, du SI de DFCI de la Double, du SI de DFCI de Vergt, du SI à vocation multiple de DFCI et de voirie forestière de Villamblard, du SI de DFCI du Landais et du SI de développement forestier des coteaux du Périgord Noir et ainsi que sur le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du futur comité syndical.
Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DECIDE DE S'ABSTENIR sur le périmètre de fusion du SI (syndicat intercommunal) et de DFCI (Défense de la forêt contre les Incendies) de la Forêt Barade, du SI de DFCI de la Double, du SI de DFCI de Vergt, du SI à vocation multiple de DFCI et de voirie forestière de Villamblard, du SI de DFCI du Landais et du SI de développement forestier des coteaux du Périgord Noir, MAINTIENT sa demande de retrait du syndicat intercommunal de développement forestier des coteaux du Périgord Noir comme formulée dans la délibération en date du 20 mars 2015, à compter de 2015.

Notification de la proposition n°39 – Schéma Départemental de coopération intercommunale
Le Maire informe que la notification de la proposition n°27 du schéma départemental a été faite par Monsieur le Préfet le 9 juin 2016 et sera applicable à compter du 1er janvier 2017.
Le CM doit donc se prononcer sur la dissolution du syndicat intercommunal d'action sociale du Bugue.
Après en avoir délibéré, le CM EMET un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal d'action sociale du Bugue.

Bon alimentaire
Le Maire informe le CM, qu'à titre très exceptionnel et en urgence, la commune accepte de verser un bon alimentaire de 15 € aux administrés de la commune, sur présentation d'une demande de l'assistante sociale (par écrit ou téléphoniquement). Cette compétence relève des CIAS mais pour la commune cela reste une aide exceptionnelle.
Après en avoir délibéré, le CM ACCEPTE de verser un bon alimentaire de 15 € aux administrés de la commune, à titre exceptionnel, sur présentation d'une demande de l'assistante sociale (par écrit ou téléphoniquement).

Remboursement billets « cinéma » à la coopérative scolaire
Le Maire indique au CM que chaque année, l'école organise des sorties au cinéma. La coopérative scolaire prend en charge le transport et avance l'achat des billets. Afin de diminuer le coût, la commune rembourse les billets à la coopérative scolaire. Après en avoir délibéré, le CM VALIDE le remboursement à la coopérative scolaire des billets « cinéma » pour l'année scolaire 2015/2016 et les années suivantes.

Listes des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies
Le Maire explique au CM que M. le Trésorier Municipal a invité toutes les collectivités à détailler dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies.
Après en avoir délibéré, le CM DECIDE que seront imputées sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies les dépenses suivantes :Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, mariages, inhumations, vœux, fêtes de la commune, cérémonies à caractère officiel comme le 19 mars, le 8 mai, le 11 novembre,…..), les animations à la bibliothèque, le repas de fin d'année, la galette aux aînés et aux nouveaux arrivants, les dépenses liées aux échanges internationaux, les sorties organisées pour voir un spectacle, un match, …Les autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

Mise en place de la gouvernance du PLUi : Désignation d'un référent et des référents au sein des groupes de travail
Le Maire informe le CM que l'élaboration du PLUi nécessite la mise en place d'une gouvernance solide.
Au sein de la communauté de communes a été constitué un comité de pilotage qui assure le suivi de la procédure, définit la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUi, dans le respect des enjeux définis par la délibération de prescription.
La commune doit désigner un élu référent PLUi. Son rôle est d'être le correspondant élu de la commune : il

recevra l'ensemble des informations sur l'avancée du PLUi, ainsi que les documents à transmettre.
Après en avoir délibéré, le CM DESIGNE comme référent PLUi Madame Amandine DALBAVIE, DESIGNE les représentants qui siègeront au sein des groupes de travail :
Groupe de Travail Thématique HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN: /
Groupe de Travail Thématique ACTIVITES ECONOMIQUES : /
Groupe de Travail Thématique ENVIRONNEMENT PAYSAGE ET IDENTITE DU TERRITOIRE : Madame Claudine BUTY
Groupe de Travail Thématique AGRICULTURE ET FORET : Monsieur Jean-Jacques MERIENNE
Groupe de Travail Thématique TOURISME : Monsieur Jean-Jacques MERIENNE

Schéma de mutualisation
Le Maire présente au CM le projet de rapport de mutualisation qui a été approuvé par le conseil communautaire le 19 mai 2016. Ce document est issu d'une longue concertation entre les communes et la CC Vallée de l'Homme, la majeure partie des actions développées le sont à la demande des communes.
Ce rapport reprend les mutualisations effectives et les actions à développer dans le courant du mandat :
La mise en place de services communs : remplacement administratif, formation, commande publique, affaires juridiques,
La mise en œuvre de groupements de commande,
Le partage de matériel évènementiel,
La réalisation de prestations de services conclues entre des communes membres de la communauté de communes (mutualisation horizontale).
Après en avoir délibéré, le CM VALIDE le projet de rapport de mutualisation.

Création d'un 2ème poste emploi d'avenir
Le Maire rappelle au CM le dispositif des emplois d'avenir, mis en place par la loi du 26 octobre 2012, afin de faciliter l'insertion des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidants dans des zones prioritaires. La démarche a été expliquée lors du conseil municipal du 8 avril 2016.
Le Maire propose au CM de créer un 2ème poste « emploi d'avenir » à partir de ce mois-ci.
Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE la création d'un emploi d'avenir.

Personnel scolaire
Le Maire informe la nécessité de renouveler le poste d'ATSEM pour la classe TPS/PS/MS à compter du 1er septembre 2016 et jusqu'au 31 août 2016 ce qui permet d'annualiser le temps de travail.
Le temps de travail annualisé sur l'année est de 30H45/semaine. Après en avoir délibéré, le CM VALIDE le renouvellement du poste d'ATSEM pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2016,

INSEE : recensement de la population
Le Maire informe le CM que le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Au dernier recensement, le territoire de la commune était découpé en 4 districts. A ce jour, il faut désigner le coordonnateur communal ainsi que son suppléant.
Après en avoir délibéré, le CM DESIGNE Mme Nathalie FAURE comme coordonnatrice communale et Mme Géraldine LAGREZE comme coordonnatrice suppléante.

Chemins à Tayac
Le Maire rappelle au CM qu'une enquête publique s'est tenue 9 au 23 novembre 2015 concernant le classement du chemin rural qui se rend aux lieux-dits « La Cabane » et « Les Côtes », puis le déclassement et l'aliénation du chemin rural passant entre les parcelles cadastrées section A n°937, 938, 916, 117, 905 et 906. L'enquête publique n'a donné lieu à aucune remarque et Monsieur le Commissaire-enquêteur a donné un avis favorable.
Lors d'une de ses permanences, le Maire indique qu'il a rencontré Madame Annie RICHARD qui souhaite que le dossier aille plus loin en aliénant le chemin rural qui passe entre les parcelles cadastrées section A n°916, 917, 1224, 1222, 786 et 785. Madame Dominique GAILLARD a demandé la même chose pour le chemin rural qui passe entre les parcelles cadastrées section A n°1221, 1223 et 913. Une discussion s'instaure sur le bien-fondé de l'aliénation de ce chemin.
Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DECIDE de ne pas aliéner ce chemin rural pour les raisons suivantes : continuité du chemin appelé « de Montignac au Bac de Laugerie », possibilité de l'intégrer dans le plan départemental des chemins de randonnée.

Demande de Monsieur Sylvain Atalaya et Madame Mylène Besse
Le Maire fait part de la demande de Mr Atalaya et Mme Besse qu'il a rencontrés lors d'une permanence.
Ils considèrent que le terrain qu'ils ont acheté en partie sur le chemin rural et souhaite que la commune leur propose une solution, soit de racheter la partie du chemin concernée soit leur donner un terrain pour la même superficie. Le Maire tient à préciser que lors de l'achat de cette propriété, ils étaient en possession du plan de bornage défini par Mr Yves Bourrieau, géomètre-Expert en date du 23 juillet 1986.
Le Maire donne lecture du courrier de la SELARL KERSUAL DEFARS adressé le 20 avril 2016 à Mr Atalaya et Mme Besse qui précise qu'ils ont l'obligation de respecter les dimensions indiquées sur le plan de Mr Bourrieau. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de se conformer au plan de bornage existant.

Adhésion à la charte 0 herbicide initiée par le Conseil Départemental de la Dordogne et sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour supprimer l'usage des pesticides dans la commune

Le Maire présente au CM la « Charte 0 herbicide » :
Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment les pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.
La charte « 0 herbicide » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en supprimant les herbicides.
Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).
L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien sans herbicides.
Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de s'engager en faveur de la suppression des herbicides sur la commune, ADOPTE le règlement, SOLLICITE l'adhésion de la commune à la Charte « 0 Herbicide », SOLLICITE une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour supprimer l'usage des pesticides dans la commune.

Procédure d'appropriation des parcelles forestières classées bien vacants et sans maître
Le Maire informe le CM d'une procédure d'appropriation des parcelles forestières classées bien vacants et sans maître faite par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2016. Cela concerne un certain nombre de parcelles sur Les Eyzies et sur Sireuil pour une superficie globale de 7ha19a74ca.
La procédure est la suivante :
1°) Arrêté est publié au recueil des actes administratifs et affiché à la Mairie,
2°) si le propriétaire des biens ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le bien est présumé sans maître,
3°) A l'issue du délai, la commune pourra après notification par le préfet de cette présomption, incorporer le bien dans le domaine communal par délibération du conseil municipal. Cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire.
4°) A défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la notification de la vacance présumé du bien, la propriété de celui-ci est attribuée à l'Etat. Le transfert du bien dans le domaine de l'Etat est constaté par arrêté préfectoral.

Dénomination du nouveau parking et de la rue sans nom (du 16 Avenue de la préhistoire au 4 rue du Musée)
Le Maire expose qu'il appartient au CM de nommer les emplacements des rues, bâtiments ou parkings et jardins communaux conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales.
Sur la commune, il reste deux endroits qui n'ont pas de nom : le nouveau parking et la rue sans nom (du 16 Avenue de la préhistoire au 4 rue du Musée). Le Maire propose au CM de réfléchir sur des noms et de délibérer lors de la prochaine réunion du CM.

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024
Après en avoir délibéré, le CM Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Demande des habitants du « Banquet » et des « Girouteaux »
Le Maire donne lecture de la demande des habitants du « Banquet » et des « Girouteaux » fait au Président du Conseil Départemental de la Dordogne concernant la sécurité routière sur la RD47 au niveau de ces deux hameaux. A ce jour, la limitation de vitesse à 70 km/h commence à l'entrée de l'agglomération soit après les deux hameaux. Auparavant le panneau 70km/h englobait « Le Banquet » et « Les Girouteaux ». Les habitants demandent qu'une solution soit trouvée pour résoudre ce problème de vitesse à l'entrée des Eyzies. Après en avoir délibéré, le CM A conscience que cette zone est dangereuse mais que la limitation à 70 km/h qui était en place n'a pas fonctionné, DEMANDE au Conseil Départemental de faire une étude pour trouver la meilleure solution.

Demande de la Ligue des droits de l'Homme
Le Maire fait part de la demande de la Ligue des droits de l'Homme « Section Sarlat » qui organise le 1er octobre 2016 une « Journée des droits de l'Homme au pays de l'Homme » dans les jardins du Plantier à Sarlat. Le Président sollicite un soutien, même symbolique.
Cette journée aura des résonances multiples : locales par les nombreux débats et informations qu'elle permettra de diffuser, régionales puisque les sections de toute l'Aquitaine, voire de la nouvelle grande région, seront invitées, européennes par la présence de l'AEDH (Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme).
Après en avoir délibéré, le CM INDIQUE que si l'évènement avait été organisé sur notre territoire nous aurions pu apporter une aide logistique.

QUESTIONS DIVERSES

Convention FINAGAZ
Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réseau « gaz » est dans sa phase finale. Après étude, le lieu de stockage du gaz propane le plus approprié est au niveau du nouveau parking en bas de la rue du marché.
La Commune des Eyzies de Tayac-Sireuil met à disposition du concessionnaire un terrain métré, sur lequel seront implantées les installations de stockage

de propane. Les parcelles concernées AC n°158 en partie et 205 en partie.
La Commune s'engage à mettre un terrain viabilisé en eau et en électricité en limite de parcelle en conformité avec les besoins du concessionnaire avec accès direct à la voie publique,
Le concessionnaire s'engage à réaliser les travaux nécessaires situés sur l'emprise du terrain mis à disposition dont les clôtures, les travaux de mise en place de la station de stockage de gaz, le raccordement des accessoires liés au stockage,
Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de la construction de ce réseau de gaz d'une longueur de 730 ml sur notre commune (hors des critères économiques fixés dans le contrat de concession) : La commune s'engage à prendre en charge un montant de 17 160 € HT facturé par FINAGAZ sauf si la commune à fait poser les compteurs des 3 bâtiments communaux concernant l'école, le logement de la poste et la Halle. Il faut qu'ils soient ouverts et actifs dans un délai de 6 mois après la mise en Gaz du réseau.
Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE le Maire à signer avec FINAGAZ la convention de mise à disposition de ce terrain, AUTORISE le Maire à signer l'accord tripartite entre la commune, le SDE 24 et FINAGAZ.

Partenariat avec le Boulazac Basket Dordogne : jeunes et scolaires
Après en avoir délibéré, le CM DECIDE d'acquérir 2 abonnements et 40 places pour la somme de 670 €, versée au Boulazac Basket Dordogne au titre de la saison 2016/2017, DONNE délégation au Maire d'organiser la mise en œuvre de ce partenariat, PRECISE que la dépense en résultant sera imputée à l'article 6232 de la section de fonctionnement du budget 2016.

Communes nouvelles
Le Maire fait part au CM de la démarche faite par la commune du Bugue sur la création d'une commune nouvelle avec les communes voisines. L'argument le plus important est le gel des dotations de l'Etat mais il faut être vigilant sur le calcul de la fiscalité car les écarts de taux entre les communes sont très variables.
Il informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les Maires de Manaurie et de Saint Cirq afin d'étudier les modalités d'un éventuel rapprochement avec ces deux communes. Il a participé au dernier CM de St Cirq à cet effet. Les discussions avancent, il convient d'évaluer les avantages à un tel rapprochement et les incidences pour les habitants. Etant donné l'ensemble des considérations à prendre en compte, un calendrier de 2 ans pourrait être nécessaire avant de prendre une décision.
Les Conseils municipaux doivent d'abord se prononcer formellement sur le principe.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

Dissolution du syndicat de développement forestier des coteaux du Périgord Noir
Le Maire informe le CM que les délégués du Syndicat de développement forestier des coteaux du Périgord Noir ont validé à l'unanimité lors de leur séance en date du 20 juin 2016, le principe de dissolution du syndicat à compter du 20 juin 2016.
Le Maire précise que le syndicat ne répondant plus aux attentes des communes (entretien des chemins forestiers existants) peut être dissous de plein droit tel que défini à l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, DECIDE de valider la dissolution de droit commun du syndicat de développement forestier des coteaux du Périgord Noir à compter du 20 juin 2016, DEMANDE à Madame la Préfète de prendre l'arrêté préfectoral relatif à cette dissolution, AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Dissolution du Syndicat du Pays des Deux Vallées
Le Maire rappelle au CM qu'en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale(NOTRE), un nouveau schéma de coopération intercommunale (SDCI) a été déterminé pour la Dordogne avec une mise en œuvre au 1 janvier 2017.La proposition n°11 de ce schéma prévoit la dissolution du Syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement du Pays des deux vallées ; ce dernier ayant mené à bien la construction de l'EHPAD du secteur, il a désormais vocation à disparaitre.
Il fait savoir que Monsieur le Préfet lui a notifié par courrier en date 27 mai 2016 son intention de dissoudre cette structure après avoir considéré comme non fondées les craintes exprimées par le syndicat relatives au remboursement du FCTVA et à la garantie décennale. Il ajoute que le comité syndical a également délibéré en acceptant le principe de dissolution. Chaque commune adhérente est appelée à délibérer dans un délai de 75 jours à compter du courrier de notification. La dissolution du syndicat sera prononcée par arrêté préfectoral si elle est approuvée par la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci.
Enfin, le CM doit également délibérer sur les modalités de répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les communes membres qui selon les dispositions de l'article L 5211-25-1 doivent être répartis entre les communes membres. A ce sujet, le comité syndical entend transférer l'ensemble à l'EHPAD.
Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, VOTE favorablement pour la dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays des Deux Vallées, DECIDE que l'actif, le passif et la trésorerie du Syndicat doivent être utilement transférés à l'EHPAD, sous réserve de l'accord des services du contrôle de légalité

Caisse d'Epargne : dénonciation de la convention de mise à disposition d'un espace destiné à recevoir un distributeur de billets

Le Maire fait part au CM de la décision en date du 23 juin 2016 de la Caisse d'Epargne de dénoncer la convention de mise à disposition d'un espace destiné à recevoir un distributeur de billets signée avec la commune le 29 juin 2000 avec une date d'effet au 31 décembre 2016.

En effet, les travaux induits pour la mise en conformité de l'installation ne permettent pas d'assurer la viabilité économique de cet automate. Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la dénonciation de la convention citée ci-dessus avec date d'effet au 31 décembre 2016.

Adoption des statuts du SIAEP des deux rivières

Le Maire informe le CM de la délibération du Comité Syndical en date du 6 juin 2016 visée le 27 juin 2016. Cette délibération porte sur l'acceptation des statuts du SIAEP DES DEUX RIVIERES issue de la fusion des SIAEP de ST LEON SUR VEZERE, MANAURIE, STE ALVERE-LALINDE NORD et TREMOLAT-CALES.

Le Maire invite le CM à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité ACCEPTE l'adoption des statuts du SIAEP DES DEUX RIVIERES issu de la fusion des SIAEP de ST LEON SUR VEZERE, MANAURIE, STE ALVERE-LALINDE NORD et TREMOLAT-CALES, ELIT les délégués qui siègeront au Comité Syndical SIAEP DES DEUX RIVIERES :

2 titulaires : Monsieur Jean-Jacques MERIENNE, Monsieur Pierre ROUX, 2 suppléants : Monsieur John MESTRE, Monsieur Roland VAN MUIJLWIJK,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

Chemins de Tayac

Le Maire donne lecture du courrier de Mr Max Couderc concernant la demande de déclassement d'un chemin à Tayac sur lequel le Conseil Municipal au cours de sa réunion du 17 juin 2016 a voté contre l'aliénation de ce chemin. Mr Couderc étant dans la salle avec sa sœur, le Maire lui donne la parole.

Mr Couderc fait un rappel historique sur le chemin goudronné qui va vers « La Cabane » dont l'implantation vient d'être régularisée par enquête publique et notamment le droit de passage qui avait été fait pour Mme Desvergne, la route passant entre les maisons étant trop étroite. Mr Roux indique que ces accords, remontant à 50 ans au moins, étaient verbaux comme beaucoup d'arrangements à l'époque.

Mr Couderc souhaite savoir comment les 3 permis de construire ont pu être accordés sachant que la route d'accès n'est pas matérialisée sur le cadastre.

Le Maire précise qu'une recherche va être faite aux archives pour donner une réponse à Mr Couderc.

Pour le chemin dont il est question, Mr Couderc rappelle la demande de 1995 qui avait été accordée mais avec une participation pour moitié de sa famille. Cette participation avait été refusée.

Mr Couderc pose la question quel est le problème pour ne pas valider ce déclassement ?

Le Maire intervient en faisant un schéma pour que tout le monde comprenne bien que ce déclassement de bout de chemin couperait le chemin rural appelé « de Montignac au bac de Laugerie. Il rappelle les règles de principe sur la gestion des chemins ruraux : si le chemin gêne vraiment le propriétaire, la solution à envisager est le changement d'assiette si l'opération est réalisable. C'est la solution qui est proposée à Monsieur Couderc.

Mr Couderc revient sur l'attribution des permis de construire et par quelle voie d'accès ils ont été attribués ?

Mr Couderc et sa sœur souhaitent que les terrains où passe le chemin rural soient classés en zone constructible, c'est pour cette raison qu'ils souhaitent le déclassement du chemin rural. Pour eux, le changement d'assiette n'est pas concevable puisque les gens peuvent emprunter la nouvelle route.

Le Maire indique que l'étude du PLUI est en cours par le biais de la Communauté de communes « Vallée de l'Homme ». Le Maire propose de passer au vote. La question est : Pour ou contre le déclassement du chemin rural ?

Le résultat est le suivant :

POUR : 0 CONTRE : 11

ABSTENTION : 2

Le chemin rural concerné par la demande de la famille Couderc ne sera pas déclassé.

Opération d'investissement d'éclairage public – Avenue de la Préhistoire (de la poste à la Halle)

La commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL est adhérente au Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Avenue de la préhistoire (de la poste à la halle)

Après en avoir délibéré, le CM DONNE MANDAT au Syndicat Départemental d'énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés, APPROUVE le dossier qui lui est présenté.

Location du groupe électrogène

Le Maire indique au CM que la commune a investi dans l'achat d'un groupe électrogène de 65 KW/H, le Maire propose de le louer au prix de 50 € pour les associations de la commune et 150 € dans tous les autres cas. Une convention sera établie entre le loueur et la commune et une caution de 500 € sera demandée.

Après en avoir délibéré, le CM FIXE le prix de la location du groupe électrogène à 50 € pour les associations communales et à 150 € dans les autres cas, AUTORISE

le Maire ou les adjoints à signer la convention de location.

Groupement de commandes avec la communauté de communes « Vallée de l'Homme » (CCVH) pour l'élagage et les panneaux de voirie

Le Maire fait part au CM que la communauté de communes « Vallée de l'Homme » (CCVH) a procédé au recensement des besoins des communes membres en matière d'élagage et de panneaux de signalisation de voirie. La CCVH propose aux communes intéressées une convention de groupement de commandes pour ces deux thèmes. Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE le groupement de commandes avec la CCVH pour l'élagage et les panneaux de voirie, AUTORISE Mr Merienne, Adjoint au Maire à signer les conventions de groupement de commandes avec la CCVH pour l'élagage ainsi que celle pour les panneaux de voirie.

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'études et d'aménagement du Pays des deux Vallées

Le Maire informe le CM, que Mme la Préfète a accepté que la totalité de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal d'études et d'aménagement du Pays des deux Vallées, suite à sa dissolution, soient transférés à l'EHPAD, sous réserve que ce soit approuvé par la majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat représentant la moitié de la population totale du syndicat.

Après en avoir délibéré, le CM ACCEPTE que la totalité de l'actif et du passif du syndicat soient transférés à l'EHPAD.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 95-635, présente pour l'exercice 2015, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de MANAURIE. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Mr Merienne rappelle au Conseil Municipal quelques chiffres :

Population desservie : 1 844 habitants,

Nombre d'abonnés : 1 280 (+ 4,58 % par rapport à 2014),

Consommation en 2015 : 176 870 m3 (+5,23 % par rapport à 2014) soit en moyenne 263 litres par habitant et par jour,

Le rendement du réseau était de 74,5 % en 2015 (70,80 % en 2014)

La qualité de l'eau est bonne,

Le prix pour un abonné domestique consommant 120 m3 payera 335,22 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2016, toutes taxes comprises) soit 1,38 % d'augmentation par rapport à 2015.

Il fait part des travaux qui sont réalisés en 2016 pour une enveloppe de 274 000 € (réservoirs de Bedy, La Mouthe, Manaurie, Font de Gaume et réhabilitation de la canalisation des Combarelles). Le CM prend acte de cette présentation.

Rapport d'activités de la Communauté de communes « Vallée de l'Homme » – Année 2015

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de communes « Vallée de l'Homme », validé lors de la réunion du conseil communautaire du 5 novembre où l'ensemble des élus étaient invités.

Ce rapport aborde les sujets suivants : Organisation de la CCVH, équipements intercommunaux, les services à la population, l'aménagement du territoire, le développement économique, services techniques, éléments d'analyse financière. Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE le rapport d'activités de la Communauté de communes « Vallée de l'Homme » pour l'année 2015.

Rapport annuel du SPANC (service public d'assainissement non collectif) – Année 2015

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Maire dresse le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Dans ce cadre, il porte à la connaissance de l'assemblée le rapport technique et financier du service public communiqué par la communauté de communes Vallée de l'Homme. Le Maire rappelle les missions menées par le SPANC : le contrôle de conception des projets, le contrôle de bonne exécution, le conseil et l'assistance, le contrôle périodique. Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE le rapport annuel du SPANC pour l'année 2015.

Service public d'assainissement collectif : Rapport sur le prix et la qualité du service – Exercice 2015

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2015 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010.

Après présentation de ce rapport, le CM ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'es Eyzies de Tayac - Sireuil relatif à l'exercice 2015. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération, DECIDE de saisir les indicateurs relatifs à l'exercice 2015 et de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr.conformément au décret 2015-1820 du 29 décembre 2015.

Jardins familiaux – Achat de terrain

Le Maire rappelle au CM le projet de créer des jardins familiaux. Afin de mener à bien ce projet, il a fallu prospecter pour trouver un terrain susceptible de répondre aux besoins. Il indique qu'il a rencontré Madame Huguette BAUDRY qui est propriétaire de parcelles cadastrées section E n° 767 et 768 pour une superficie totale de 4 716 m2 situées au lieu-dit « Pecheyrou ». Le Maire a proposé à Mme BAUDRY de les lui acheter pour un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE l'achat des parcelles cadastrées section E n° 767 d'une superficie de 4 166 m2 et section E n°768 d'une superficie de 550 m2 au prix de 1 000 €.

Proposition de la famille Miquel-Bonis

Le Maire fait part au CM de la proposition de la famille Miquel-Bonis qui souhaite céder une bande de terrain pour l'euro symbolique à la commune. Après en avoir délibéré, le CM ACCEPTE ce terrain de la famille Miquel-Bonis pour l'euro symbolique, AUTORISE le Maire à poursuivre et à signer pour toutes les démarches relatives à cette affaire.

Chemin de Pechmémie

Le Maire rappelle au CM l'enquête publique concernant la régularisation et l'implantation d'un chemin rural à Pechmémie qui s'est déroulée du 9 novembre au 23 novembre 2015. Dans la délibération du 28 janvier 2016, il a été omis de préciser que l'ancien chemin (inexistant sur le terrain et sur la propriété de la SCI PECHEMEMIE) devait être cédé à cette même société. Après en avoir délibéré, le CM COMPLETE la délibération du 28 janvier 2016 en précisant que l'ancien chemin traversant les parcelles cadastrées section 539 C n°191, 192, 193, 186, 187 et 1239 sera vendu à la SCI PECHMEMIE au prix de 1,08 € le m2. Les frais d'acte étant à la charge du demandeur.

Demande d'adhésion de la commune de Tursac au SIAS du Bugue

Le Maire rappelle au CM que la commune de Tursac, après accord des communes du canton de Saint-Cyprien, ne fait plus partie du SIAS de Saint-Cyprien. La commune de Tursac, ayant changé de canton, demande son adhésion au SIAS du Bugue. Après en avoir délibéré, le CM ACCEPTE l'adhésion de la commune de Tursac au SIAS du Bugue.

Demande de subvention de l'association « La Cromagnon »

Le Maire fait part de la demande de subvention de l'association nouvellement créée aux Eyzies « La Cromagnon ». Cette association a pour but d'organiser des courses cyclistes et la première aura lieu le samedi 24 septembre 2016 aux Eyzies. Afin de pouvoir les aider à démarrer, il propose de leur verser une subvention de 1 100 €. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE d'attribuer une subvention de 1 100 € à l'Association « La Cromagnon », VALIDE le virement de crédit du compte 022 (Dépenses imprévues) au compte 6574 (subventions aux associations) pour un montant de 500 €.

Communes nouvelles

Le Maire fait part au CM des discussions engagées avec les communes de Manaurie et St Cirq pour créer une commune nouvelle au 1er janvier 2018 ou 2019. Les deux communes ont délibéré sur le principe de réaliser une étude pour cette fusion. Il explique que ce choix n'est pas neutre notamment sur le calcul de la fiscalité où un lissage des taux sur 12 ans peut être envisagé. Afin de préparer au mieux cette étude, Monsieur Claude REY, directeur de l'Union des Maires de la Dordogne pourra participer à une réunion avec les 3 conseils municipaux pour expliquer tous les enjeux d'une commune nouvelle. Après en avoir délibéré, le CM VALIDE le principe de l'étude pour la création d'une commune nouvelle entre Les Eyzies de Tayac-Sireuil, Manaurie et St Cirq.

QUESTIONS DIVERSES

Notification de la proposition n°9 – Schéma Départemental de coopération intercommunale

Le Maire informe que la notification de la proposition n°9 du schéma départemental a été faite par Monsieur le Préfet le 12 mai 2016 et sera applicable à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur l'extension et la nouvelle répartition des sièges le 17 juin 2016. Il doit à nouveau se prononcer sur la répartition des sièges. Après en avoir délibéré, le CM et au vue de la simulation présentée par les services préfectoraux,

Vote POUR : 13 CONTRE :0
ABSTENTION : 0

La nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire qui modifie la répartition des sièges des communes en supprimant un délégué à la commune d'Aubas, un à la commune de Saint Chamassy, en attribue un aux communes d'Audrix et de Limeuil et en donne un supplémentaire à Montignac.

Recensement de la population : Création 4 emplois temporaires d'agent recenseur

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le recensement de la population doit se dérouler du 19 janvier au 18 février 2017.

Ce recensement est utile à plusieurs titres. En effet, les statistiques issues de cette enquête apportent des nouvelles données notamment pour la carte communale afin de calculer le potentiel des surfaces constructibles, pour l'école pour voir l'évolution des effectifs et aussi sur les aides de l'Etat (calcul de la dotation globale de fonctionnement).
Le Maire expose au CM, qu'après avoir nommé le coordonnateur communal, il convient de créer 4 emplois temporaires d'agents recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.
Après en avoir délibéré, le CM décide :
de créer 4 emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur du début de la formation au 18 février 2017 inclus (dernier jour de recensement),
les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, d'effectuer la tournée de reconnaissance entre les deux demi-journées de formation, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants, de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Association « Les Yeuzes »

Le Maire donne lecture au CM du courrier qu'il a reçu de Mr Gilles DALBAVIE en tant que Président de l'association et non de Maire. Il rappelle l'objectif de cette association. C'est une association des associations les plus actives de la commune afin de pouvoir gérer des manifestations d'envergure comme le repas du « Bison » ou « la Grappe de Cyrano ». A chaque manifestation, il est demandé aux associations membres si elles souhaitent participer. La répartition des bénéfices se fait avec les associations présentes.
Lors de la dernière manifestation du 3 août, l'association sportive des Bisons a fait savoir, par Massimo SAVIO, qu'il n'y aurait aucun participant. A chaque manifestation et à chaque répartition, l'association « Les Yeuzes » garde une partie du bénéfice pour acheter du matériel (exemple : plancha, friteuses, …) qui peuvent être mis à la disposition des différentes associations. Le fait que la manifestation ait lieu un jour de semaine n'est pas un argument pour ne pas venir car l'organisation a été faite sur plusieurs jours et il était possible de venir le soir pour tenir la buvette, par exemple. Suite à ce courrier, il a appelé Massimo SAVIO qui lui a confirmé ne pas être au courant de ce courrier. Il tient à souligner que la municipalité ne laisse pas tomber le club des Bisons et qu'à chaque fois qu'il a des soucis la commune est là pour les aider y compris financièrement. Un certain nombre de travaux ont été réalisés aux vestiaires. Cet été, une réunion d'organisation pour l'utilisation des vestiaires a été organisée. Mme Dalbavie rappelle que cette lettre a été écrite par un particulier et non par l'association et qu'il ne connaissait par le fonctionnement des Yeuzes.
Le Maire indique qu'il a été très touché et très déçu par les dernières phrases très agressives du courrier et qu'il s'est beaucoup investi dans la mise en place de cette association et surtout pour l'organisation des différentes manifestations.

DIVERS

Mme Nicole BLEY demande s'il est possible d'installer un panneau explicatif à « La Forge » comme celui installé à l'église. La fille de Mr Dupinet a fait le texte. Le Maire précise qu'il faudra demander au propriétaire car c'est une propriété privée. Un panneau pourrait être réalisé pour expliquer la sculpture des « Bisons » également.
Monsieur Yves POUGET signale que certains trottoirs sont envahis par la non taille de certains arbustes, au niveau de l'Abri Pataud, avant d'arriver à l'Hôtel Cro-Magnon, en bas du Musée (ancienne maison Lapeyre).
Il aborde aussi le mail qu'a transmis Mr Beauger sur la plate-forme des containers « route des Eymaries ». Mr Poirier explique que ce problème est, majoritairement, dû au manque de civisme des gens et qu'il n'y a pas que la plate-forme de « La Rouquette » qui est dans cet état. Le Maire souligne que c'est très difficile à gérer. Mme Dalbavie signale que les modifications de planning, les horaires décalés et l'emploi de saisonniers génèrent des difficultés supplémentaires.

Décisions prises par le Conseil Municipal.
Les délibérations complètes peuvent être consultées à la Mairie ou en partie sur le site internet www.leseyzies.fr

ASSOCIATIONS

LES YEUZES



L'association a concentré son effort en 2016 sur l'organisation de la grande fête autour du bison qui a mobilisé près de 70 bénévoles pour une manifestation très réussie qui n'existe qu'aux Eyzies sous cette forme. Ce sont près de 700 personnes qui ont été régalées autour du bison à la broche avec son aligot fait maison ou grâce aux grillades et autres crêpes servies à côté.
L'animation nocturne sur les falaises ou directement sur les 3 bisons a permis de prolonger la soirée dans une ambiance champêtre appréciée par le public, autochtones ou touristes, venus en nombre pour l'occasion.



Le bénéfice de la soirée a été réparti entre les 7 associations qui ont participé et l'association les Yeuzes a ainsi pu acheter des friteuses et des équipements de cuisson mis à disposition de ses membres adhérents pour leurs propres manifestations en cours d'année.
2017 sera probablement marqué par deux temps forts pour l'association : la Grappe de Cyrano au printemps et le bison à la broche début août.

Philippe LAGARDE



CLUB DU TEMPS LIBRE

Passé les vacances d'été, nous avons repris nos activités par un pique-nique dans un coin ombragé au château de Lortal à Manaurie en bénéficiant d'une très belle journée ensoleillée.

Nous avons fait 2 journées repas-belote salle de la poste : une en matinée, l'autre en soirée.

Notre traditionnel repas du 11 novembre a ravi les 74 participants.

Coté sorties et voyages , un groupe d'adhérents s'est joint à d'autres voyageurs pour un séjour de 3 jours dans le Puy de Dôme par un temps splendide pour admirer le sommet du Puy de Sancy , monter au Puy de Dôme par son train à crémaillère , goûter le St Nectaire dans une grande ferme productrice , visiter Clermont-Ferrand et son nouveau et magnifique musée relatant l'Aventure Michelin , aller aux sources de Volvic , etc, etc……



Une sortie d'une journée au grand cabaret de l'Ange Bleu dans la région de Libourne a émerveillé la quarantaine de participants.

Sans oublier les adeptes de la belote qui exercent leur activité favorite les mardis après-midi salle de la poste.

Coté « prévisions » et dans la continuité de la marche de l'association, bon nombre d'activités seront confirmées et annoncées lors de l'assemblée générale du 15 janvier où nous vous invitons à venir nombreux.

Nous avons déjà eu une perception positive de notre dernier appel et le renouvelons. Il s'adresse aux retraités (jeunes et moins jeunes , futurs) désirant rencontrer des personnes partageant les mêmes centres d'intérêts , rompre l'isolement et profiter des moments de détente , sorties , voyages etc.
Le montant annuel de la cotisation est de 18 €uros

Nous vous souhaitons une excellente année 2017 et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et santé.

Jean-Pierre LAVAL, Président.

ASSOCIATION SPORTIVE LA « CROMAGNON »



Le 23 mai 2016, nous avons créé une petite association sportive la « Cromagnon » ayant pour but de favoriser le sport à tous et en particulier le cyclisme.

Rendez-vous pris avec le maire et l'adjoint chargé des sports en décembre 2015 et la date de la course cycliste F.F.C toute catégorie a été arrêté pour le samedi 24 septembre 2016.

Depuis les années 1963, les courses cyclistes avait connu de beaux succès populaires mais pour des raisons divers ces courses ont été arrêtées à partir des années 1974.

Nous remercions la municipalité, les commerçants et artisans des communes ainsi que les bénévoles de nous avoir soutenus en nous aidant financièrement ainsi que toute la logistique pour cette manifestation.
Nous espérons qu'en 2017, nous aurons la possibilité de refaire cette même course avec bien sur une très bonne sécurité ainsi que des coureurs et spectateurs plus nombreux encore.

Bonne fête de Noël et une excellente année 2017

Serge DAUBISSE



L'ESSOR SARLADAIS le 30/09/2016

Cyclisme

Vélo-club monpaziérois

Grzegorz Jan Kwiatkowski vainqueur aux Eyzies

Le podium avec Philippe Lagarde, maire (à droite), Gérard Labrousse, représentant le président du conseil départementa Germinal Peiro, et André Leduc

Samedi 24 septembre, c'était la reprise du cyclisme de haut niveau aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil avec une épreuve élite ouverte aux première, deuxième et troisième catégories, aux juniors et aux PC open, organisée de main de maître par l'association Cro-Magnon avec Gérard Christian Lafaye, Serge Daubisse, Bernard Conan et le concours de la municipalité et du Vélo-club Monpaziérois.

Sur un parcours de 7 km à couvrir quatorze fois, soit 98 km, une trentaine de coureurs – trop ont boudé cette épreuve – allaient en découdre sous un soleil estival.

Au troisième tour et à l'annonce des premières grosses primes, le peloton se partage en deux parties. On retrouve à l'avant les deux champions d'Aquitaine, l'ex-pro Mickaël Larpe (Girondins de Bordeaux) et François Fonfrède, champion espoir, Antoine Allin (CC Périgueux), Thomas Acosta (Team Périgord), Rémi Benarfa, Thomas Cabanel, Mathieu Caramel (Occitane cyclisme formation), Kilian Larpe (A.PO.GE U Charente-Maritime), Antoine Lamy (VC saintais), Grzegorz Jan Kwiatkowski, Marius Cordier (US Montauban 82) et Julien Lamy (Team Elancia Tulle). Ce dernier allait être le grand animateur de la seconde partie de course en s'échappant en solitaire. Dans un premier temps, il est rejoint par le premier groupe qui a perdu Cordier sur crevaison et Kilian Larpe. Puis le Corrézien repart en solitaire pour tenter d'aller chercher la victoire, seul le Franco-Polonais Grzegorz Jan Kwiatkowski parvient à le rejoindre. Derrière, le peloton de tête se désintègre. Kwiatkowski, venu de Pologne dans les années 2000, vainqueur cette année du Trophée des Caraïbes et d'une étape au Tour de Marie-Galante vainqueur à Coux-et-Bigaroque en 2007, arrive à lâcher Lamy dans le dernier tour et s'impose avec bric sous les couleurs de l'US Montauban, devant un nombreux public e après une course remarquable su le plan sportif, malgré le nombre de participants.

Classement : 1er, Grzegorz Jan Kwiatkowski en 2 h 30 min 24 ; 2e, Antoin Allin à 25 s ; 3e, Thomas Acosta ; 4e, Mathieu Caramel à 40 s ; 5e, Mickaël Larpe.



Deux supporters dynamiques sur la course

SOCIETE D'ETUDES ET DE RECHERCHES PREHISTORIQUES DES EYZIES

Siège social : Mairie des Eyzies 24620 Les Eyzies de Tayac-Sireuil .
Association de type Loi de 1901 créée en 1937.
www.serpe.org

JOURNEES DE LA PREHISTOIRE 2017 aux Eyzies de Tayac-Sireuil
organisées par la S.E.R.P.E. du 11 au 20 Août 2017

Journées gratuites et accessibles à tous :

* Au Pôle International de la Préhistoire des Eyzies (P.I.P.) :
Découvrir la Préhistoire : (Cours-vidéos et aussi visites)
du 11 au 16 Août de 9h30 à 12h. Certains après-midi, en fonction des participants, seront accompagnés, d'autres seront libres.
Pas d'inscription préalable, aucun niveau de base n'est nécessaire.

* A *l'Auditorium* du Musée National de Préhistoire des Eyzies.
de 9h 30 à 12h et de 14h à 17h :
Conférences relatives à la Préhistoire : 17, 18 et 20 Août

* Sortie culturelle d'une journée le 19 Août : Inscription sur place

Renseignements : www.serpe.org
04 92 75 21 25 06 76 42 95 83

ASSOCIATION LES CROQUANTS DE TAYAC

L'année se termine une nouvelle fois et elle fut remplie de bons moments.
Au printemps, la traditionnelle Omelette à l'aillet et sa chasse aux œufs qui ont réjoui petits et grands...
L'été a été accueilli par le feu de la Saint Jean et son repas puis nous avons dit au revoir à cette saison avec notre repas du « petit bois »....
L'automne a été l'occasion de déguster les châtaignes grillées et de goûter au bourru accompagnés des desserts de chacun.
Le calendrier 2017 de nos différentes activités sera révélé après notre assemblée générale qui aura lieu début Janvier.
Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'années, comptant vous revoir nombreux au Printemps.

Cécile CHROBAK





COMITE DE JUMELAGE



Après un été bien rempli avec la fête de la Vézère le 14 août (toujours en association avec les Anciens du football et l'aide des chasseurs) et la participation aux animations des Yeuzes, le Comité de jumelage s'est investi dans l'organisation des rencontres de chorales espagnole et française.

Du 16 au 18 septembre dernier, suite à la demande de La Chorale « Coral Brisas de Amio de Pechõn » en Cantabrie et à l'accord des « lundis Chantants de Valojoulx » un concert d'une très grande qualité à eu lieu dans l'église de Tayac. Le lendemain « Centurias Cantibus » du Bugue s'est produit dans l'église de Campagne avec Brisas de Amio. Un concert très prenant où se sont succédés des chants et musiques de la Renaissance, tout en douceur et la puissance des magnifiques voix espagnoles. Un public trop peu nombreux mais qui a grandement apprécié ces moments de partage.



Puis nous avons préparé notre voyage en Espagne auquel 47 personnes ont participé. Après s'être arrêté à Hendaye pour une visite du port, des bords de mer et un succulent repas.





Nous avons eu la surprise d'être reçu par les « diables rouges » de Puente Viesgo. Un accueil toujours aussi amical et chaleureux.



Le lendemain, départ pour Burgos en traversant la chaîne montagneuse, ses canyons et des paysages à couper le souffle. La ville de Burgos est très riche en histoire et en sites. Après la visite de l'ancienne ville nous avons pu voir le Musée de l'Evolution Humaine ainsi que la sculpture « chemin de l'évolution » mais le monument le plus grandiose est sans conteste la cathédrale, classée au patrimoine mondial pas l'Unesco en 1984.

Ensuite nous avons visité la Chartreuse de Miraflores. Une journée bien remplie.
Le lendemain nous sommes allés à Altamira voir le Musée et le facsimilé de la magnifique grotte.









Puis nous avons fait un arrêt en bord de mer, sur une côte très sauvage pour voir la chapelle de Santa Justa bâtie dans les rochers et accessible seulement en basse mer. Déjeuner à Santander et visite du casino et d'une exposition originale. Le soir, après le repas officiel au Grand Hôtel nous avons pu danser dans la discothèque.

Encore un voyage très agréable, plein d'émotions, de surprises et du plaisir de revoir nos fidèles amis de Puente Viesgo.

L'année s'achève sur notre quine au gras, un peu moins suivie que l'an dernier.

L'Assemblée Générale du Comité est fixée au 4 Février 2017. Elle sera suivie d'un repas dansant. Nous vous y attendons nombreux, et vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes.

Les co-présidents, Gérard Bauchet et Simone Peyre

ROUFFIGNAC-LES EYZIES TENNIS CLUB

La saison 2015/2016 qui s'est achevée au mois de juin dernier fut une très bonne saison sur le plan qualitatif mais malheureusement nous avons toujours autant de difficultés à être attractifs tant auprès des jeunes que des adultes. En effet malgré l'intervention de notre moniteur dans le cadre du temps d'activités périscolaires, les enfants concernés n'ont pas eu le déclic pour s'inscrire à l'Ecole de Tennis. Les 3 beaux courts de tennis de la commune (dont 2 éclairés) permettent au Club d'accueillir des rencontres quand les conditions météorologiques le permettent et sont un lieu de divertissement très apprécié par les touristes lors des vacances. Mais le souhait de Club est de susciter un intérêt pour les enfants et les adultes des Eyzies et des environs afin de les voir se rapprocher du Club et ainsi développer le tennis comme sport loisir en complément de la compétition.

Concernant les différentes compétitions dans lesquelles nos équipes étaient engagées, 2 belles performances sont à souligner : d'abord en Championnat du Périgord où l'Equipe Dames et l'Equipe II Messieurs qui évoluent toutes les deux en 3ème Division terminent respectivement à la 2ème et 5ème place de leur Poule, il faut saluer la belle victoire de l'Equipe I Messieurs conduite par Frédéric LEBRIAT, notre moniteur, et composée de Jacques TRUFFY, Thomas NOUAILLE, Thomas POKOS et Claude ANTOINE en Finale de la 2ème Division contre Pineuilh et qui accède ainsi à la 1ère Division et jouera parmi l'élite du tennis en Dordogne.



La 2ème belle performance est à mettre à l'actif de l'Equipe II Messieurs en Coupes de Guyenne. Alors que l'Equipe Dames ne pouvait se maintenir en 2ème Série dans une Poule très relevée avec les Equipe I de Sarlat, Trélissac, Coulounieix et Razac en terminant 5ème sur 6 et que l'Equipe 1 Messieurs qui évolue en 2ème Série de cette compétition terminait à la 2ème place et échouait de peu à la qualification pour les ¼ de Finales, l'équipe II Messieurs réalisait une 2ème montée en 2 ans. En effet cette Equipe, composée d'Hugo BOUSQUET, Mathias DALBAVIE, Benjamin MENEUT et David CHADOURNE comme capitaine, a terminé 1ére de sa Poule en 5ème Série avec 4 victoires et un match nul et accède ainsi à la 4ème Série.
Félicitations à tous ces compétiteurs.

Pour rester dans le domaine de la compétition, la saison 2016 /2017 démarre sous les meilleurs auspices puisque l'Equipe Messieurs +35ans, composée de Frédéric LEBRIAT, Jacques TRUFFY, Benoit DUPUY et Thomas POKOS (voir photo), a remporté le titre de Champion de Dordogne de 1ère Division.
Le Club qui enregistre de très bons résultats sur le plan sportif aurait beaucoup de plaisir à accueillir de nouvelles personnes intéressées par cette activité et le Président Gilbert BIGOURIE se tient toujours à votre disposition pour vous rencontrer et vous donner toutes les informations utiles (tarifs, location des courts…) en le contactant au 06 71 13 26 34.

Rappelez-vous, le tennis est un sport réservé …à tous.

Salutations sportives.

Gilbert BIGOURIE

AMICALE DE SIREUIL

Lundi 31 Octobre, les fantômes sont revenus frapper aux portes des habitants de Sireuil. La récolte de bonbons fut bonne !!



Samedi 3 décembre à 19 h 30 a eu lieu le repas au profit du Téléthon. Le Couscous d'Anne-Marie ainsi que les desserts de Jérôme ont trouvé une cinquantaine de ventres affamés… et a permis de grossir la cagnotte de 300 € pour le Téléthon. Merci !

A suivre :

Dimanche 29 Janvier à 12 h aura lieu le « repas de la commune » à Sireuil

Courant Mai, le traditionnel « Repas des Voisins » se déroulera dans le jardin de la mairie, si le temps est de la partie. Sireuil étend son invitation aux habitants des Eyzies et de Tayac. Convivialité et humour seront au rendez-vous.

Samedi 10 Juin, en soirée la Fête aura lieu autour de la salle de Sireuil avec son repas. A 10 h The « killer kill », course contre la montre de la côte des planches sera organisée par Jean-Jacques Merienne.

L'Amicale vous souhaite de Bonnes Fêtes…

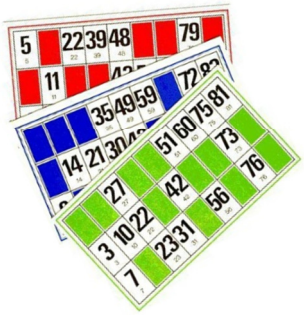
Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Anne-Marie Fillerin 05 53 29 64 51 ou à Séverine 06 81 99 05 85

facebook : amicale de sireuil

FNACA

Voici nos festivités à venir :

Loto aux Eyzies	*le 5 mars 2017*
Grillades à Tamniès	*le 27mai 2017*
Banquet annuel	*date non déterminée à ce jour*



L'ASSOCIATION DE LA VALLEE ETERNELLE

L'association de la vallée éternelle regroupe maintenant 130 membres et quelques 10 000 contacts.

Depuis sa création en 2008, la vallée éternelle qui s'étend pour l'instant de la Rouquette à Manaurie en passant par les plateaux du Grand Roc, avec en son cœur, Gorge D'enfer a remporté le prix de la Fondation Patagonia et de l'EOCA, et reçu le soutien de la Préfète de la Dordogne, Madame Abolivier pour sa vision moderne, son activité de Conservation alliée au développement. La vallée éternelle participe à l'opération grands sites et son histoire est enseignée maintenant dans plusieurs Universités. 7 inventaires de biodiversité ont été réalisés. De très nombreuses espèces rares protégées y vivent et dépendent de notre volonté de protéger les forêts et les prés qui sont leur habitat, leur maison.

La vallée éternelle s'élargie chaque année, et constitue petit à petit une belle réserve de biodiversité et un lieu d'étude sur la longévité Naturelle ainsi que le lancement de projets. Plusieurs médecins et scientifiques s'y retrouvent chaque année. De nombreuses rivières qui alimentent la Vézère partent de ce lieu très fragile, depuis les plateaux. Les forêts sont les garantes de la filtration et la qualité de l'eau et de l'air qui participe à la vie et la santé de tous les êtres vivants de la vallée de l'Homme.

A cause de l'occupation des sols par les activités humaines, les constructions, l'exploitation des ressources et de la pollution qu'elle génère, le nombre d'espèces vivantes sur la Planète a chuté de 58% entre 1970 et 2012. La fertilité des sols a reculé de 6000 ans à cause de l'agriculture intensive et l'utilisation des pesticides et d'engrais chimiques, 40% des sols de la planète ont perdu leur fertilité naturelle et c'est le cas aussi ici en Dordogne. Si nous ne faisons rien pour inverser la tendance, c'est à dire montrer l'exemple en conservant tous les espaces naturels qui nous restent, en aidant la vie à reconquérir du terrain naturellement, à développer des activités qui ne la dégradent pas mais la font revenir, revivre, le déclin atteindra 67% d'ici 3 ans. La Conservation de la Nature, est devenue l'enjeu majeur de nos sociétés et de notre santé.

La vision de la vallée éternelle est simple : La Nature redevient la clé du développement moderne, de notre santé, et de notre bonheur, de notre force économique, comme elle l'a toujours été. Si nos ancêtres se sont établis ici il y a des milliers d'années, et que les visiteurs reviennent, c'est parce qu'ils y trouvent de très belles choses à découvrir dans un écrin de Nature protégée. Il faut souvent partir d'ici et voir ce qui nous entoure, l'état du monde, même tout près, pour comprendre à quel point chaque arbre, chaque pré, chaque paysage et chaque ruisseau est plus que jamais important.

La vallée éternelle s'est engagée pour la protection des abeilles du Périgord avec la fondation Melvita et celle de Google, pour laquelle des périmètres de protection naturels de 4km sont essentiels à la survie des abeilles.

Vous pouvez suivre ses nouvelles et son évolution, nous contacter et nous rejoindre sur la page facebook lavalleeeternelle.
Un mail : lavalleeeternelle@me.com pour les contacts, idées… ou si besoin de notre aide pour développer un projet.

A bientôt pour la suite...

Association de la vallée éternelle.

SOCIETE DE PECHE

L'année 2016 se termine avec beaucoup de rebondissement au niveau de notre AAPPMA. Tout d'abord en janvier a eu lieu l'élection du bureau. A l'Assemblée Générale (où les pêcheurs de Rouffignac, Plazac, Les Eyzies étaient convoqués), le conseil d'administration nouvellement élu ne compte que des pêcheurs des Eyzies car aucun rouffignacois n'était présent, ensuite le bureau fut clôturé.



L'année fut triste avec les décès de Didier BONNAT, René QUEYROI créateur de la fusion avec Rouffignac et dernièrement Manu CHADIR, ancien garde-pêche de notre société.

Au niveau alevinage, ce ne sont pas moins de 500kg de truites arc-en ciel et farios qui ont été déversés sur les secteurs des Eyzies-Rouffignac, Plazac, plus de 20 000 truitelles résorption, 4 000 truitelles nourries, offerts par la Fédération 24.



Pour la Vézère, une dotation de brochets et gardons a été offerte par la Fédération 24.

En tant qu'administrateur à la fédération et responsable de la commission des travaux, des projets en collaboration avec le Syndicat Vallée Vézère sont programmés sur la Beune dans le Village, ainsi que sur la Vézère pour la réhabilitation des couennes à partir de 2017.

Je finirais l'année en remerciant les municipalités pour leurs subventions et en particulier la Mairie des Eyzies, ainsi que toutes les personnes qui ont participés aux diverses manifestations telles que concours de pêche à St Félix, la Fête du Bison à la broche, la Fête de la Pêche en août et tous les alevinages durant la saison de notre société.



Je termine en souhaitant une bonne et heureuse année à tous les pêcheurs et bon rétablissement à notre vice-président.

Pour info : les cartes 2017 seront à vendre à l'Office de Tourisme aux Eyzies en attendant un nouveau dépôt.

Maxime BRUNETEAU

LES VIEUX PISTONS DE CRO-MAGNON

L'association « Les Vieux Pistons de Cro-Magnon » a organisé le dimanche 17 juillet la fête des battages, avec la présentation de matériels anciens de la vie agricole et rurale, pour continuer à faire vivre ce qui était la vie quotidienne de notre terroir.

Une nouvelle machine a été présentée par les responsables de l'association, le Président François Constant et le Secrétaire Bruno Urizzi (voir photo).



La veille au soir, samedi 16 juillet, le traditionnel repas des battages avait réuni de nombreux participants, habitants et touristes, heureux de se retrouver dans une ambiance conviviale.

Le Président et le Conseil d'administration de l'association vous présentent tous leurs vœux pour cette année 2017 et vous donnent rendez-vous cet été, pour une nouvelle fête des battages.

Gilles Muhlach-Chen

SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT MARCEL

SOIREE ATELIER CHANTANT DE L'ASSOCIATION

Samedi 10 décembre a eu lieu à Sireuil une soirée organisée par l'Association de Sauvegarde de l'Eglise Saint Marcel, au cours de laquelle son atelier chantant a donné sa représentation de fin d'année.

Après une heure et demi de chant, la soirée s'est prolongée par une auberge espagnole dans les locaux de Cap Sireuil où chanteurs et spectateurs ont pu partager un grand moment de convivialité.

Nous tenons à remercier les élus pour leur soutien ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cette soirée, tout particulièrement à Xavier pour son engagement et son dévouement.

Merci également aux généreux donateurs dont une partie de leurs dons est reversée au Téléthon.

Jeannine DELLAC



LES BISONS

Voici maintenant 10 ans que notre club perpétue la tradition d'une équipe de foot aux Eyzies. Après deux saisons très difficiles en raison d'un effectif limité, tant sur le plan des joueurs que des dirigeants, nous entrevoyons enfin le bout du tunnel. En effet, les arrivées conjuguées de plusieurs jeunes joueurs du village et de ses environs, accompagnés par tous ceux qui ont lutté pour faire vivre notre association, nous font croire qu'un nouveau cycle est engagé. Les frais de fonctionnement d'un club comme le nôtre sont très élevés sur une année pour une association constituée de bénévoles. (Engagement, arbitrage, amendes, cartons…)
Nous remercions donc la municipalité pour son soutien financier et logistique.
Un grand merci à Francis Beusse et au Camping La Rivière pour leur indéfectible soutient depuis 10 ans (maillots, ballons, filets, équipement pour les enfants)
Merci aux anciens bisons pour un don de 300 euros qui nous aidera à boucler sereinement le budget annuel.
Bravo à Morgane notre pharmacienne footballeuse qui s'occupe brillamment de la nouvelle génération (U6 – U7) dont les parents et même pour certains les grands-pères ont porté les couleurs jaune et bleu.
En cette fin d'année nous irons à la rencontre de la population pour vendre notre traditionnel calendrier et vous remercions par avance pour votre accueil.

Enfin un immense merci à Didier qui fût notre président, notre gardien, notre traceur de terrain, notre sponsor, notre arbitre, notre intendant, notre recruteur mais surtout notre ami dont l'abnégation et l'amour pour son club n'avait d'égal que sa générosité.
Tu nous manques.

AS Les Bisons

KARATE-DO LES EYZIES



Renseignements :
Coach
Saïd BELGACEM
06 38 49 06 71

Si vous avez besoin de vous dépenser physiquement dans une ambiance détendue, le Body Karaté* est là pour vous !
Pas besoin d'être pratiquant de Karaté pour en retirer tous les bienfaits. Cette activité s'adresse à toutes et tous, elle est exécutée en rythme sur une musique moderne, entraînante et dynamique ce qui rend l'effort sportif motivant.
Pour vous sentir encore mieux dans votre corps et votre tête, rejoignez les cours chaque jeudi de 19H30 à 20H30 à la salle de la Poste.

Séances d'essai gratuites avant engagement (75 euros l'année).
**Discipline affiliée à la Fédération Française de Karaté.*

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DES PROPRIETAIRES DES EYZIES DE TAYAC – SIREUIL

Amis propriétaires et résidents

de la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil.

Cette nouvelle saison de chasse commence sur les chapeaux de roues ! En effet, nous voilà arrivés fin décembre et nous pouvons compter pas moins de 40 sangliers au tableau de chasse. En revanche, les prélèvements de cervidés se font régulièrement tous les dimanches, comme l'an dernier, notre association n'effectuera que le quota minimum de prélèvement qui est de 70 % des attributions afin de pouvoir voir les populations remonter.

En septembre, la chasse à l'approche du cerf fut en demi-teinte. Malgré les nombreux efforts déployés par les guides, 1 seul mais néanmoins magnifique cerf de 16 cors de 210 Kg fût prélevé.

Durant l'automne, les plus beaux coups de fusils ont étés décernés à Alain GRANGIER pour avoir prélevé un beau sanglier de 91 Kilos au lieu-dit « Beune », et à Philippe BOURMIER pour avoir prélevé un beau sanglier de 98 Kilos lieu-dit « Le Mas ». Félicitation à eux deux !

Les lâchers de petits gibiers se font successivement en suivant une fréquence régulière comme l'an passé. Alternativement, des faisans et des perdrix sont remis en liberté. La chasse aux canards est comme l'an dernier interdite sur notre commune pour permettre leur repeuplement. De beaux coups de fusils restent donc à venir, afin de pouvoir dresser un bilan plus général en fin de saison.

C'est avec un immense plaisir, que notre association a encore participé cette année au « **TELETHON 2016** ». Afin de récolter un maximum de fonds, l'ensemble des chasseurs ont eu l'amabilité d'offrir 1 chevreuil pour le loto et fait un don de 100 €.

Vie associative : c'est avec un immense plaisir que j'espère pouvoir vous compter nombreux lors de notre traditionnelle repas chasse qui aura lieu le **11 février prochain.**

Tous les adhérents de l'association de chasse et moi-même tiennent à remercier sincèrement les propriétaires ayant eu l'amabilité de nous faire part de leur droit de chasse, afin d'améliorer ensemble la gestion cynégétique de notre belle commune et restent à votre entière disposition pour tout renseignement.

Bonne fête à tous et bonne année 2017 !

Le Président,

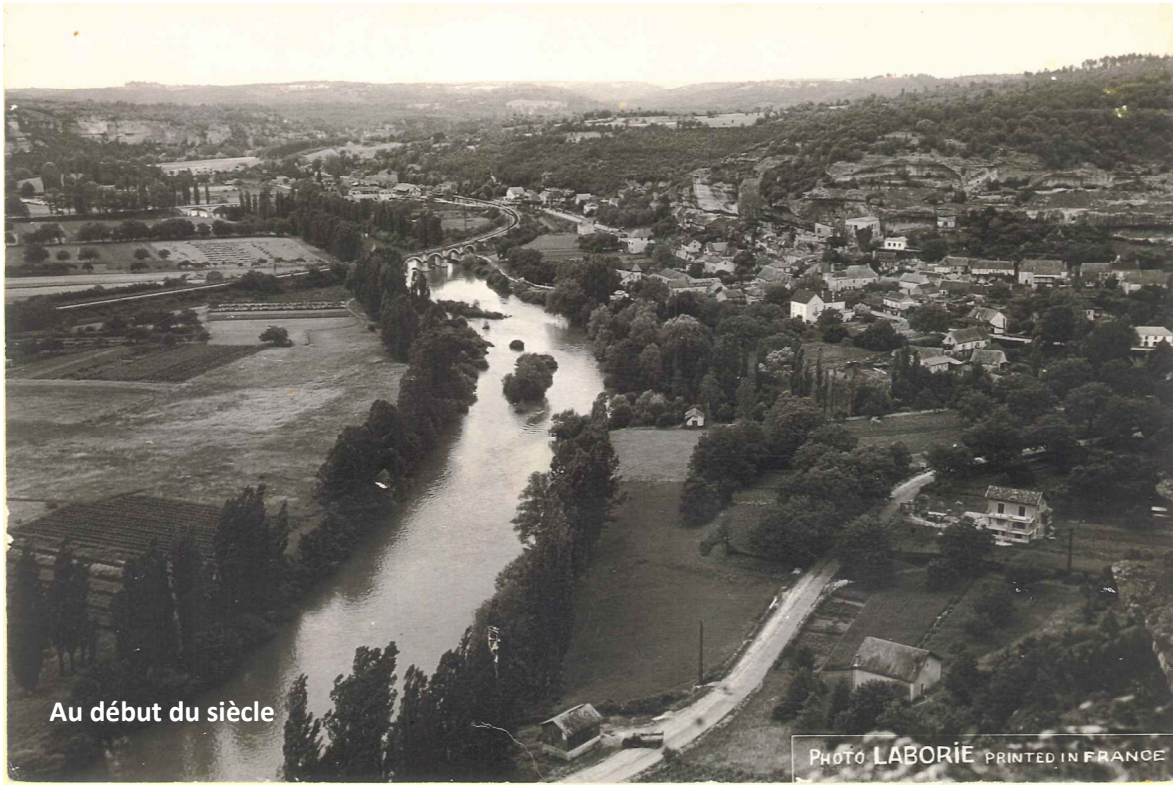
Gérard BRUN

MEMOIRE ET PERSPECTIVES

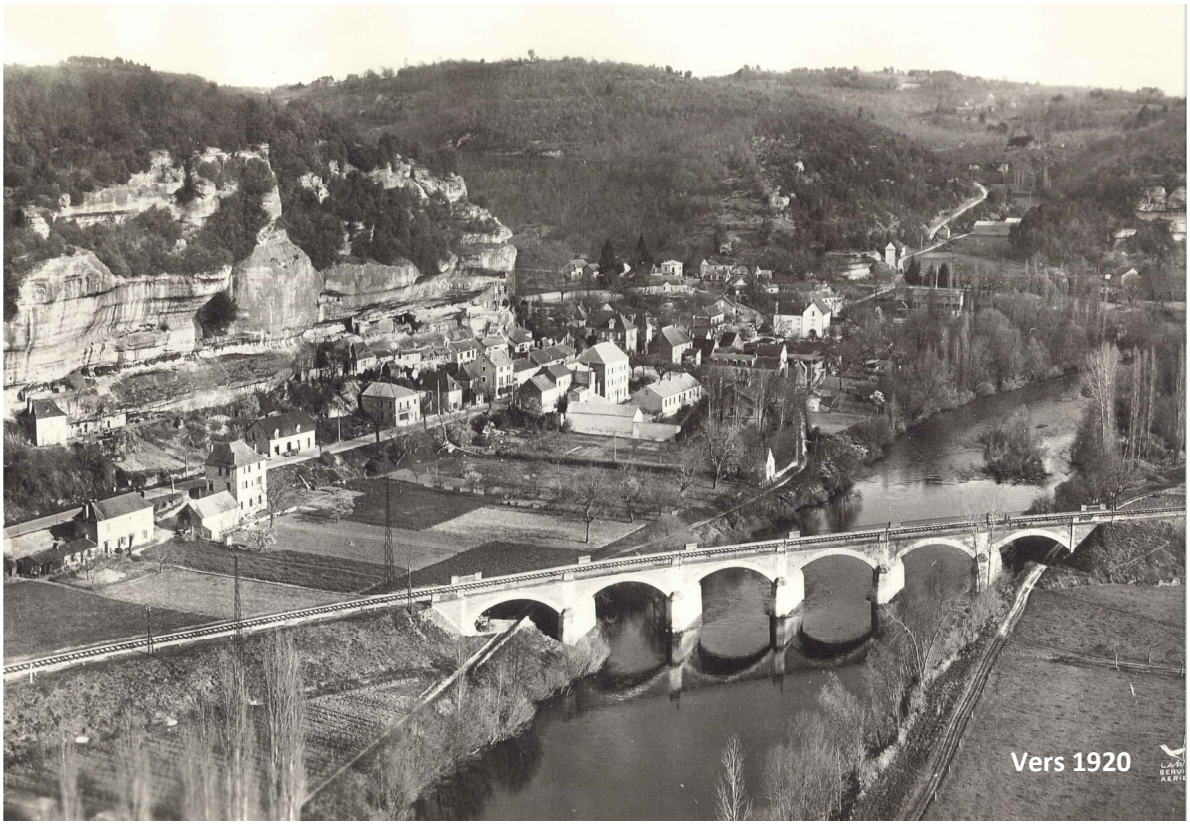
Ces 4 photos représentent le dernier siècle de l'évolution du paysage des Eyzies.

Nous souhaiterions que tous ceux qui ont des photos anciennes* nous les fassent parvenir en Mairie afin de constituer un livre d'or sur notre village et consultable en mairie à tout moment.

** uniquement des photos (pas de cartes postales)*



Au début du siècle



Vers 1920


Le 6 octobre 2016


Le 6 octobre 2016

REVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Rivière VEZERE – Secteurs de La Feuillade au Bugue

IDENTIFICATION DES ALEAS

DEFINITION

L'identification des aléas correspond à la **première phase** de l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque Inondation. Cette démarche est nécessaire pour définir et cartographier les phénomènes d'inondation sur l'ensemble des 17 communes présentes sur la vallée de la Vézère. Cette première phase s'effectue en quatre étapes essentielles menées de façon homogène sur l'ensemble du linéaire le long de la Vézère.

ETUDE HISTORIQUE DES INONDATIONS

Il s'agit de recueillir le maximum de données disponibles concernant l'origine des crues, le mécanisme d'inondation, les zones inondées lors de crues passées ainsi que sur les fréquences d'inondation par zones.

Réalisée lors de visites détaillées du terrain et lors de rencontres avec des riverains et des élus, cette étape aboutit à l'élaboration d'un catalogue situant l'information recueillie.



Exemple de fiches



Exemple de carte des laisses de crues

Nota : si vous possédez des informations sur les crues dans le bassin étudié, n'hésitez pas à les transmettre à : DDT Dordogne - SEER – Pôle Risque et Gestion du DPF – Cité administrative – 24024 PERIGUEUX

TOPOGRAPHIE

Un recueil topographique a été réalisé sur l'ensemble de la zone potentiellement inondable ainsi que pour la totalité des informations recueillies sur les hauteurs des crues anciennes.



Exemples de la topographie réalisée par laser aéroporté (précision altimétrique de 10cm)

DÉFINITION DES CRUES DE RÉFÉRENCE

Une étude hydrologique est réalisée pour déterminer les débits caractéristiques de la Vézère ainsi que les débits des dernières crues historiques et leurs périodes de retour.

La période de retour permet d'apprécier le caractère plus ou moins exceptionnel d'un évènement. Un débit de crue centennal (période de retour de 100 ans) est par définition un débit qui a une chance sur 100 d'être atteint ou dépassé dans une année. Un tel débit est dépassé en moyenne une fois tous les 100 ans. Les textes demandent à retenir a minima une crue de cette ampleur.

CARTOGRAPHIE DE LA CRUE DE REFERENCE

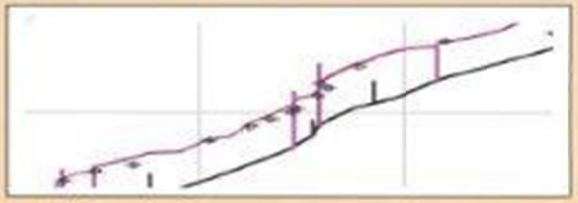
ETABLISSEMENT DE LA LIGNE D'EAU DE RÉFÉRENCE ET DEFINITION DE L'ALEA

Le recueil des données (topographie des lits mineurs et majeurs notamment) a permis d'élaborer une modélisation de l'ensemble du linéaire pour simuler les écoulements des crues de la rivière. Ce modèle mathématique, après calage avec les crues historiques connues, a été utilisé au final pour simuler et définir la ligne d'eau (profil en long) de la crue de référence avec un débit centennal de la rivière. Cette crue est, sur le secteur, plus haute que les différentes crues récentes gardées en mémoire par les riverains.

La comparaison du profil en long obtenu et de la topographie locale acquise par laser aéroporté permet de définir la carte des hauteurs de submersion. Par exploitation des résultats de calcul il a été également tracé la carte des vitesses dans la zone inondable.

L'aléa inondation est défini au final en fonction de la hauteur (H) et de la vitesse (V) de l'inondation.

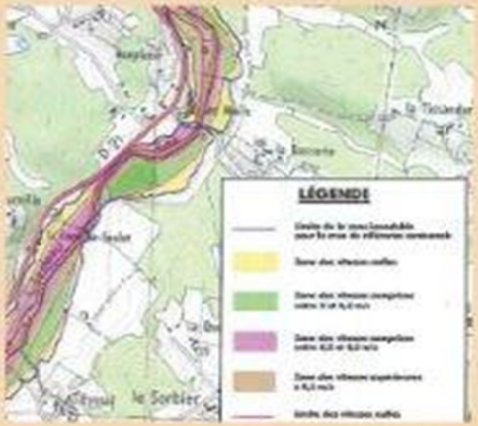
- Aléa Faible : H < 1 m d'eau et V < 0.5 m/s,
- Aléa Fort : H > 1 m d'eau et/ou V > 0.5 m/s.



EXEMPLE DE CARTE DES HAUTEURS D'EAU



EXEMPLE DE CARTE DES VITESSES



EXEMPLE DE CARTE DES ALEAS



Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de la DDT de la Dordogne à l'adresse suivante : http://www.dordogne.gouv.fr.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la DDT 24 - tél. : 05 53 45 56 66 ddt-seer-rgdpf @dordogne.gouv.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

(Dates connues au 31/12/2016)



JANVIER

15 : **Assemblée générale** du Club du Temps Libre à la Halle
29 : **« Repas de la commune »** à 12 h à Sireuil
30 : **Vœux du Maire et Président de la Communauté de communes Vallée de l'Homme** à 18h30 à la Halle

FEVRIER

4 : **Assemblée générale** du Comité Jumelage suivi d'un repas dansant à la Halle
11 : **Repas** organisé par l'Association communale de chasse des propriétaires des Eyzies de Tayac-Sireuil

MARS

5 : **Loto** de la FNACA à la Halle
18 : **Spectacles** organisés par Point Org à la Halle
25 : **Sortie match de basket** du BBD au Palio de Boulazac
25 et 26 : **2 courses d'orientation** – 300 coureurs- championnat régional de la Nouvelle Aquitaine

AVRIL

29-30 : Les Eyzies « Ville départ » de la **Grappe de Cyrano** (30 ans de la Grappe de Cyrano)
30 : **Concert** à l'église de Tayac à 16h00 par le Chorale du Bugue

MAI

Courant Mai : Traditionnel « **Repas des Voisins** » à Sireuil
21 : **Balade** solidaire (11km – 5km) au profit des maladies rares – organisée par Groupama
25 : 3ème édition de la **course Préhistorun** organisée l'Association Périgord Run



JUIN

10-11 : **Fête foraine** aux Eyzies
10 : **La « Killer Kill »** : **course contre la montre d'1km**– montée de la côte des Planches à 10h00 à Sireuil organisée par Jean-Jacques Mérienne
10 : **Fête de Sireuil** : repas, pétanque et feu d'artifice







HORAIRES ET COORDONNEES

MAIRIE : du lundi au vendredi : de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 17h00)
Fermée le mercredi après-midi : 05.53.06.97.15

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Lundi, jeudi et vendredi : de 13h 30 – 18h 00
Mardi : 10h 00 – 12h 00 - 13h 30 – 18h 00
Mercredi : 9h 00 – 12h 00 - 13h 30 – 17h 30
05.53.06.39.55

ECOLE "Séverin Blanc" : Directrice : Mme NEGRIER : 05.53.06.93.78

COMMUNAUTE DE COMMUNES : du lundi au vendredi 9h-12h -13h30 17h30 / 05.53.45.43.91
SPANC (assainissement non-collectif) : du lundi au vendredi 9h-12h -13h30 17h30 / 05.53.35.05.43

DOCTEUR N'GUYEN : consultations uniquement sur rendez-vous : 05.53.09.50.72

DOCTEUR Coline BATAILLE : consultations uniquement sur rendez-vous : 05.53.09.50.72

CABINET DES INFIRMIERES : Mme Christiane PION : sur rendez-vous : 06.08.78.20.73
Mme Stéphanie TALET et M Frédéric DESCAMP : sur rendez-vous : 06.37.83.28.34

KINESITHERAPEUTE : Mme Valérie BENNET : sur rendez-vous : 05.53.06.37.72
Mme Caroline MARTIN : sur rendez-vous : 06.48.29.73.92

PODOLOGUE : Mme Laurie VACHER – LE BOT : sur rendez-vous : 05.53.07.45.15

PHARMACIE DE LA PREHISTOIRE : du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 (sauf samedi 19h) - 05.53.06.97.40

ASSISTANCE SOCIALE : Mme Fabienne BROUSSE , 05.53.29.26.94 (St Cyprien)
REFERENT RSA : Mme Gaëlle LEMETAYER, 05.53.02.06.57 (Le Bugue)

LA POSTE : du lundi au vendredi : 8h45 à 12h15
lundi, mardi, vendredi : 14h15 à 16h00

DECHETTERIE : du mardi au samedi (fermée lundi) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
05.53.05.38.01

SICTOM du Périgord Noir : 05 53 29 87 53

Fréquence des tournées :

	HIVER (2/01/2017 au 25/06/2017 et 18/09/2017 au 31/12/2017) = 40 semaines							
	KM/tournée			FREQUENCES	NOMBRE DE PASSAGE			SS TOTAL KM
	complet	moyen	bourg		complet	moyen	bourg	
OM	59,5	23		**Complet:** 1 Vendredi Matin sur 2 (semaine impaire) **Moyen:** 1 Vendredi Matin sur 2 (semaine paire) **+ 1 Moyen:** Tous les Mardis Matin dès semaine 15 (d'avril à mi juin et de mi septembre à fin octobre)	20	42		2 156
CS	59,5			1 Mercredi Matin sur 2 (semaine paire)	20			1 190